Department of Justice Canada | Ministère de la Justice Canada

# Overview of Recent Activities and Departmental Achievements

August 2000

Canada

**Overview of Recent Activities**
**and Departmental Achievements**

**August 2000**

## MISSION

The Mission of the Department of Justice is to:

- support the Minister of Justice in working to ensure that Canada is a just and law-abiding society with an accessible, efficient and fair system of justice;
- provide high-quality legal services and counsel to the government and to client departments and agencies; and
- promote respect for rights and freedoms, the law and the Constitution.

## MANDATE

The Department of Justice has a dual mandate. This mandate derives from the dual role of the Minister of Justice who is also the Attorney General of Canada.

In support of the Minister of Justice, the Department is responsible for providing policy and program advice and direction through the development of the legal content of bills, regulations and guidelines. In support of the Attorney General, the Department is responsible for prosecuting federal offences across Canada, including drug offences, litigating civil cases by or on behalf of the federal Crown, and for providing legal advice to federal law enforcement agencies and other government departments.

*Ce document est également disponible sous le titre en français, Aperçu des activités et des réalisations récentes.*

*Communications et Services exécutifs*
*Ministère de la Justice*
*Ottawa (Ontario)*
*K1A 0H8*

(613) 957-4222

**http://www.canada.justice.gc.ca/**

## TABLE OF CONTENTS


| | Page |
|---|---|
| **INTRODUCTION** | 4 |
| **ACHIEVING KEY MINISTERIAL PRIORITIES 1999-00** | 4 |
| Youth Justice Renewal | 4 |
| Victims of Crime | 7 |
| National Strategy on Community Safety and Crime Prevention | 8 |
| **MODERNIZING LEGISLATION AND PROCESSES** | 9 |
| Modernizing Benefits | 8 |
| *Canadian Human Rights Act* | 8 |
| Crimes Against Animals | 8 |
| Electronic Commerce and Public Key Infrastructure (PKI) | 8 |
| Federal Court and Tax Court | 10 |
| Improving the Conviction Review Process | 10 |
| Judicial Compensation | 11 |
| **RESPONDING TO PEOPLE AND COMMUNITIES** | 11 |
| Dispute Resolution (DR) | 11 |
| Legal Aid Program | 12 |
| Grants and Contributions Funding Program | 12 |
| Aboriginal Community-based Justice Programs | 13 |
| Aboriginal Self-government | 13 |
| Nunavut: The Creation of a New Territory | 14 |
| Nunavut Court of Justice | 14 |
| Residential Schools | 14 |
| Bilingualism and Bijuralism | 15 |
| Harmonizing Federal Law and the Civil Law of the Province of Quebec | 15 |
| Diversity, Equality and Access to Justice | 16 |
| Youth Justice Cost-sharing Program | 16 |
| **INFORMING CANADIANS** | 17 |
| Department of Justice Online: http://www.canada.justice.gc.ca | 17 |
| Legislation Information Management System (LIMS) | 17 |
| Public Legal Education and Information Program (PLEI) | 17 |
| Aboriginal Justice Learning Network | 18 |
| Justicia Awards | 18 |
| Legal Studies for Aboriginal People Program | 19 |
| Visitors and Professional Interchange Program (VPIP) | 19 |
| **SERVING FAMILIES AND PROTECTING CHILDREN** | 20 |
| National Children's Agenda | 20 |
| Family Violence | 20 |

| | |
|---|---|
| Family Law | 20 |
| Child Prostitution | 21 |
| Childre[illegible] as Victims of Crime | 21 |
| **PROTECTING COMMUNITIES** | 22 |
| Civil Litigation | 22 |
| *Contravention Act* | 22 |
| DNA Legislation | 23 |
| Drug Treatment Court Program | 23 |
| Federal Prosecution Service (FPS) | 23 |
| Firearms | 25 |
| Impaired Driving | 25 |
| Privacy | 25 |
| Sentencing | 26 |
| **FIGHTING INTERNATIONAL CRIME** | 26 |
| Money Laundering | 26 |
| Trafficking in Firearms | 26 |
| Transnational Organized Crime and Terrorist Funding | 27 |
| War Crimes | 27 |
| **INTERNATIONAL COOPERATION** | 28 |
| South Africa | 28 |
| Ukraine | 28 |
| French-speaking Africa | 28 |
| **INTERNATIONAL PARTNERSHIPS** | 29 |
| La Francophonie | 29 |
| United Nations | 29 |
| Prevention of Torture | 30 |
| United Nations Commission on Crime Prevention and Criminal Justice | 30 |
| International Criminal Court (ICC) | 30 |
| G8 Justice and Interior Ministers Meeting | 30 |

## INTRODUCTION

This **Overview of Recent Activities and Departmental Achievements** summarizes accomplishments of the Department of Justice between August 1999 and August 2000.

The Department of Justice made important advances to support three priority justice issues of the Government of Canada: renewing the youth criminal justice system, involving communities in preventing crimes and meeting the needs of victims of crime. Progress in these areas is a measure of the Department's commitment to support the Minister of Justice and the Attorney General of Canada to increase confidence in the justice system, to make it fairer and to enhance its ability to prevent and deter crime. While significant milestones were reached, the challenges continually evolve, reflecting the complex and dynamic nature of Canadian society and communities.

The Department is working in partnership with other federal departments, the provinces and territories, the legal community, law enforcement agencies and stakeholder groups representing Aboriginal people, women, children, youth and other Canadians, to support strategies and justice programs that emphasize accessibility, fairness and respect. As well as serving Canadians where they live, the Department has made significant contributions in expressing Canada's commitment to international obligations and working with partners abroad to establish legal frameworks that promote principles of human rights and freedoms. The Department also continues to provide technical assistance and expertise to help modernize justice systems in emerging democracies.

## ACHIEVING KEY MINISTERIAL PRIORITIES 1999-2000

### Canada's Youth Justice Renewal Initiative

The Government of Canada's Youth Justice Renewal Initiative was launched in May 1998, to develop a youth justice system that works and can earn the respect of Canadians.

The goals and objectives of youth justice renewal include:

- improving public protection by reducing youth crime;
- increasing the use of measures outside formal court processes that can often be more effective in addressing some types of youth crime;
- establishing a more sensible and appropriate approach to the use of custody for young people (Canada imprisons more youth than any other Western country);
- improving the system's ability to rehabilitate and reintegrate young offenders;
- increasing the use of community-based sentences for non-violent youth crime;
- establishing special measures for violent offenders that focus on intensive supervision and treatment; and
- increasing public confidence in the youth justice system.

On October 14, 1999, The Honourable Anne McLellan, Minister of Justice and Attorney General of Canada, introduced in the House of Commons Bill C-3, the *Youth Criminal Justice Act*. Bill C-3 provides a legislative base for a youth justice system that protects society, promotes values of accountability and responsibility, and helps to rehabilitate and reintegrate youth back into society.

But the Initiative is about much more than legislation. In 1999-2000, significant progress was also made on non-legislative elements of the Youth Justice Renewal Initiative:

- **Developing A Collaborative Approach**

A key goal of the Initiative is to not only strengthen the involvement of traditional youth justice stakeholders but to also expand the nature and range of sectors involved in youth justice.

Extensive consultations were held with provincial and territorial officials as the *Youth Criminal Justice Act* was developed and these are continuing as the Bill makes its way through the Parliamentary process. Funds were made available to assist provincial and territorial ministries responsible for youth justice and plan for and begin activities in the areas of training, partnership and implementation contingencies.

A series of Roundtable Discussions was also held over the last year with experts, national youth justice associations and front line workers from six key sectors -- education, the helping professions, arts and recreation, child advocacy, mental health and national associations active in criminal justice -- involved with children and youth. The roundtables focused on how to address the challenges for communities in dealing with youth who pose a high risk for involvement in the youth justice system.

The Department of Justice also hosted a Roundtable for Youth, which brought together representatives of five youth organizations from across the country to examine youth justice issues, and a National Symposium on Community Partnerships. The Symposium, involving some 150 participants, focused on how a wide range of sectors could best work together in dealing with issues relating to crime prevention, conduct problems, the youth justice system and rehabilitation and reintegration.

Consultations have also been held with public legal education and information associations across the country and national Aboriginal organizations on increasing public awareness of and participation in the youth justice system.

The Youth Justice Renewal Initiative opens the door for greater participation by Aboriginal communities in dealing with problems of youthful offending. Support has been provided to several Aboriginal organizations to assist them in informing and educating their communities about the

renewal initiative. In November, 1999, Justice Canada also hosted an Aboriginal Information and Skills Exchange Forum in Winnipeg.

- **Testing Innovative Elements of the YCJA**

Through the Youth Justice Renewal Initiative, the Government of Canada is funding a number of pilot projects that test the innovative features of the new YCJA. These include projects that focus on extrajudicial measures, youth justice committees, pretrial detention, new sentencing options, custody and reintegration. The results of these projects will be available to assist individuals and organizations throughout the country to determine how and whether to implement similar approaches.

- **Preparing the Youth Justice Workforce**

In collaboration with provincial and territorial governments, efforts are well underway to determine the learning needs of people working in the youth justice system. The judiciary, police, the legal profession, probation and corrections officials and court workers are all professional groups who require information and training.

The Government of Canada is producing extensive core materials on the proposed new Act, which will serve as a resource base for the development of targeted training packages for provincial and territorial governments and others required to train youth justice officials.

- **Dealing With Children Under the Age of Twelve Who Offend**

In September 1999, a multidisciplinary conference focusing on children who offend and children as victims was hosted by the Department of Justice Canada. The conference was a first step toward developing a national strategy for children under 12, in collaboration with provincial and territorial social service ministries. Regional sessions are now planned for each province and territory as a follow-up to the national conference.

**Victims of Crime**
***Treating victims with courtesy, compassion and respect***

Improving the criminal justice system to better meet the needs and concerns of victims continues to be a key priority for the Minister of Justice. Legislative amendments to strengthen the voice of victims of crime in the justice system were proclaimed into force on December 1, 1999. The amendments:

- expand the availability of protection from personal cross-examination by a self-represented accused for victims and witnesses of sexual offences and personal violence offences, up to the age of 18;

- clarify the application of publication bans, and provide a discretion to order, in appropriate circumstances, a publication ban on information that could disclose the identity of victims or witnesses;

- ensure that the safety concerns of victims and witnesses are taken into consideration in judicial interim release determinations and in the imposition of conditions in any undertakings given by the accused for judicial interim release;

- revise the victim impact statement provisions to, among other things, require the judge to inquire whether the victim has been advised of the opportunity to prepare a victim impact statement, and permit a victim to present a victim impact statement orally;

- provide that all offenders must pay a victim surcharge of a fixed, minimum amount, except where the offender establishes undue hardship, and provide for increased amounts to be imposed in appropriate circumstances;

- require a judge, at the sentencing of an offender to life in prison, to provide information, for the benefit of the victim, regarding the operation of the provisions governing judicial review of parole eligibility.

The Policy Centre for Victim Issues, established within the Department of Justice in 1998, is mandated to ensure the victim's perspective is considered in the development of policy and legislation. The Centre manages and co-ordinates all federal victim initiatives and provides information about legislation, policy and programs. In addition, the Policy Centre supports the work of the Federal/Provincial/Territorial Working Group on Victims of Crime. Funding for the Centre of $5 million per year will permit consultation, research, public education and grants and

contributions to non-governmental organizations to enhance services and raise awareness about victim issues.

These developments, coupled with the existing provisions of the *Criminal Code*, reflect the government's commitment to ensure that the views and concerns of victims are considered, especially on decisions that may impact their safety, security or privacy. More information about victims' issues and the Policy Centre can be found at:
http://canada.justice.gc.ca/en/ps/voc/index.html.

**National Strategy on Community Safety and Crime Prevention**
***People taking charge to stop crimes before they happen***

Phase II of the National Strategy on Community Safety and Crime Prevention, a $32 million per year program that is helping Canadians create safer communities, was launched in June 1998.

The National Strategy is assisting communities, in partnership with provinces, territories, municipalities and others, to tackle crime and its root causes from a social development perspective. The National Strategy is supporting communities, large and small, by providing them with information on crime prevention and the supports necessary to develop, implement and complement their own efforts to prevent crime and victimization.

As of June 2000, over 1100 projects had received support from the National Strategy through four funding programs: the Community Mobilization Program, the Crime Prevention Partnership Program, Business Action Program on Crime Prevention and the Crime Prevention Investment Fund. The initiative has involved the participation of all sectors of society and communities in every province and territory. The projects themselves are as diverse as the communities from which they emerge, ranging from initiatives like the Toronto Drug Treatment Court – which seeks to break the cycle of drug abuse and offending – to Missing – an on-line initiative to help children identify some of the risks and threats of the Internet.

In the past year, the Strategy's National Crime Prevention Centre (NCPC) began the process of developing Policy Frameworks for its priority areas: children (aged 0-12), youth (aged 13-18), Aboriginal populations and the personal security of women and girls. The Frameworks, three of which have been released, will assist the NCPC in identifying, managing, and, ultimately, funding priority issues.

As it has been doing since its launch, the NCPC continues to promote public awareness and provide information on crime prevention through a national clearinghouse, as well as a website (http://www.crime-prevention.org) and a toll-free call-centre. In the past year, a newsletter, titled Prevention, has been launched as well as the first in a series of regional showcases, led by the

National Strategy's Chair, Barbara Hall. These activities, with more to follow, will help community groups to develop, communicate and exchange information.

## MODERNIZING LEGISLATION AND PROCESSES

### Modernizing Benefits

On February 11, 2000, on behalf of the Government of Canada, the Minister of Justice introduced an omnibus bill that amends 68 federal statutes to extend benefits and obligations to same-sex couples on the same basis as common-law opposite-sex couples. On June 29, 2000, the *Modernization of Benefits and Obligations Act* received Royal Assent. The Act amends legislation to recognize the principle of equal treatment for all common-law relationships under federal law in relation to benefits and obligations. Same-sex partners are now included in the definition of common-law partners and they will be granted the same benefits and obligations. The legislation affects 20 departments and agencies and was sponsored jointly by the Ministers of Justice, Finance, Human Resources Development and Citizenship and Immigration and the President of Treasury Board.

### *Canadian Human Rights Act*

On April 8, 1999, the Honourable Anne McLellan, Minister of Justice, announced the establishment of an independent panel to conduct a review of the *Canadian Human Rights Act*, the first comprehensive review since 1977. The *Canadian Human Rights Act* (CHRA) Review Panel released its report entitled *Promoting Equality: A New Vision* on June 21, 2000. This report contains 165 recommendations ranging from structural and process changes to the addition of new grounds of discrimination. These recommendations were based on broad public consultations and research papers commissioned by the panel from well-known experts in the field of human rights. The Department of Justice is currently reviewing these recommendations in close consultation with other federal departments.

### Crimes Against Animals

The Department of Justice has responded to concerns many Canadians have expressed to toughen the criminal law on cruelty to animals. A Departmental consultation paper released in the fall of 1998 for public input on this subject attracted many thousands of signatures on petitions and over 350 written submissions. On December 1, 1999, the Minister of Justice introduced amendments to strengthen and modernize the current animal cruelty laws to respond to the demonstrated public concern for the welfare of pets and other animals, and to send a strong signal that criminal justice system should treat more seriously the crime of animal abuse, which is a crime of violence often linked to other forms of violence and abuse. The amendments are included in an omnibus bill, Bill C-17, *An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals, disarming a peace officer and other amendments) and the Firearms Act (technical amendments)*.

**Electronic Commerce and Public Key Infrastructure (PKI)**
The Department of Justice has been a key partner with other federal departments in supporting Canada's economic agenda in an increasingly global and digitally-driven economy. Through the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act*, passed in April 2000, the Department is working to establish a legal framework that will give Canadians security and confidence in using the Internet as a place to communicate and to do business. The government is committed to having the law in place before the start of the new millennium.

The Department has also played a key role in the Uniform Law Conference of Canada in drafting the *Uniform Electronic Commerce Act* (UECA), which was approved by the Uniform Law Conference of Canada in September 1999. The UECA is similar to Part 2 of the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act* and may be used by provincial governments to adjust their laws to permit the delivery of their services and programs to Canadians using electronic technology. The UECA also acknowledges that contracts may be formed using electronic communications.

The government is also establishing an operating Public Key Infrastructure (PKI) in the federal government. This Government of Canada PKI will provide the security needed by federal departments and agencies to conduct business electronically in order to improve its service delivery to the public and increase the efficiency of government internal operations.

**Federal Court and Tax Court**
On June 15, 2000, the Minister of Justice introduced Bill C-40. The Bill consolidates the administrative services of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada into a single, arms-length Courts Administration Service serving the Federal Court of Canada, the Tax Court of Canada, and the Court Martial Appeal Court (which is currently served by the Federal Court Registry). The Bill also creates a separate Federal Court of Appeal, and changes the status of the Tax Court to that of a superior court. The proposals are designed to create the administrative structure necessary to realize the opportunities for improved efficiencies identified by the Auditor General in his 1997 report, while enhancing the effectiveness of the Courts and respecting their independence.

**Improving the Conviction Review Process**
Section 690 of the *Criminal Code* allows a person who has been convicted of an indictable offence or sentenced by a court under Part XXIV of the *Criminal Code*, and who believes he or she has been wrongly convicted, to apply for a review of their case by the Minister of Justice.

In August 1998, the Minister of Justice announced that she would be examining ways in which the conviction review process could be improved in Canada. An extensive consultation process followed, which included the release of a consultation paper in October 1998.

On June 8, 2000, the Minister of Justice introduced Bill C-36, which includes amendments to improve the conviction review process by making it more open, accessible and accountable. The Bill will create a new part of the *Criminal Code* containing new sections (696.1-696.6) that will:

- Clearly state when a person is eligible for a review;
- Specify the criteria under which a remedy may be granted;
- Explain in regulations the process of review and how one applies for a review;
- Expand the Minister's power, which had previously been limited to convictions by indictment and dangerous and long-term offender designations, to include the review of summary convictions; and
- Provide investigative powers to those investigating cases on behalf of the Minister, allowing, for the first time, investigators to compel witnesses to testify and documents to be produced.

To make the conviction review process more open and accountable, the Minister of Justice will also provide an annual report to Parliament and a Web site will be created to give applicants information on the process. The Minister also announced that a senior person from outside the Department will be appointed to advise the Minister directly and oversee the review of applications. This will do much to enhance the timely and open review of these cases, and provide greater independence from the Department.

**Judicial Compensation**

The first Quadrennial Commission on Judicial Compensation and Benefits began its inquiry into the adequacy of the salaries and benefits of the federally appointed judiciary, on September 1, 1999. The Commission is established pursuant to the *Judges Act*, and is comprised of three members, Chair Richard Drouin, O.C., Q.C., Eleanore A. Cronk and Frederick Gorbet. During the course of its inquiry, the Government provided written and oral submissions to the Commission, as did other interested parties, including the Canadian Judicial Council and the Canadian Judges Conference. The Commission submitted its report to the Minister of Justice on its statutory reporting date of May 31, 2000. The report was tabled by the Minister of Justice in the both Houses of Parliament on June 14, 2000. The Government has six months, until November 30, 2000, to respond to the report.

## RESPONDING TO PEOPLE AND COMMUNITIES

**Dispute Resolution (DR)**

Governments, the courts, private business, educational institutions and the Canadian public are looking increasingly to find more effective and efficient ways to resolve disputes. The Department of Justice's DR initiative is part of this move toward considering the wide variety of available options and choosing the most appropriate ones to help settle disputes. While some disputes are best left to the courts, many others can be resolved without the necessity of

traditional litigation. Processes such as mediation offer the potential to save time and money, as well as to increase satisfaction with the outcome of a dispute, provide a way for parties to play a more direct role in disputes in which they are involved and to preserve relationships between parties to disputes.

In supporting the increased and informed use of DR at the federal level, the Department is active on a number of fronts. Over the past two years, it has administered the DR Fund, a $4.6-million initiative which has to date provided support to 38 federal organizations to design and implement DR projects. These include supporting a series of exploratory dialogues in the ongoing efforts to resolve cases of abuse of aboriginal students at residential schools; a project to use DR to resolve disputes at federal penal institutions; and a project to improve the handling of Canada Pension Plan appeals.

The Department has also established a Shared Mediators Program to provide widespread access across government to trained mediators to resolve workplace disputes. Ongoing training of departmental employees and client representatives in DR concepts and practices is also key to establishing DR knowledge and expertise within government. This training takes a number of forms, from delivery of a Legal Awareness Module to introduce clients to the wide range of DR mechanisms available to settle disputes, to more formalized training in specific DR processes such as principled negotiation and mediation.

The Department of Justice is also working closely with key client departments to provide targeted support to assist in the development and implementation of DR practices that are tailored to the specific needs of those departments.

Beyond government, the Department works closely with provincial and territorial governments, law societies, and non-profit DR organizations to share information and to develop policies and practices that support the growing interest in DR across the country. In addition, the Department has published a booklet on DR to help Canadians understand DR. It is also in the second year of administering a $1,500 "DR Award in Law Studies", an award offered in each law program in the country for the best academic paper reflecting new ideas and excellence in the DR field.

**Legal Aid Program**

In order to ensure that economically disadvantaged Canadians will not have to go without counsel in serious criminal cases, the Department of Justice provides funding for criminal legal aid services to the provinces and territories through contribution agreements and Access to Justice Agreements. A key feature of these agreements is the establishment of a continuing committee of senior federal, provincial and territorial officials to share information and collaborate on legal aid policy development. This Permanent Working Group on Legal Aid is also mandated to involve non-governmental organizations that have broad interests in the justice field, in early and

meaningful consultation on legal aid initiatives and on other initiatives that could affect the cost, quality or delivery of legal aid.

**Grants and Contributions Funding Program**

Under this program, funding was provided to support innovative projects that promote a more accessible, equitable and efficient justice system. For example, between 1999 and 2000, the program funded the National Judicial Institute to develop a comprehensive social context education for judges. As well, financial assistance was provided to the Canadian Association of Provincial Court Judges for continuing work in both official languages for the improvement of the administration of justice and the equality of bilingualism among professional and territorial judges in Canada. Another example is the funding provided to thirteen designated Public Legal Education and Information (PLEI) organizations to support the delivery of PLEI to Canadians in a manner that emphasizes co-operation and shared planning between the federal government and provincial and territorial governments.

**Aboriginal Community-based Justice Programs**

The Aboriginal Justice Strategy was mandated by Cabinet to support Aboriginal community justice initiatives cost-shared with provinces and territories over the five-year period ending in March 2001. As of August 2000, the strategy is supporting 84 programs offering services to some 270 communities in eleven provinces and territories.

Key to the success of this initiative is the partnership of First Nations, Métis and Inuit communities in designing and delivering Aboriginal justice services that reflect their distinctive cultural traditions and collective responses in dispute resolution. The programs use a variety of mediation, circle and conferencing formats that focus on healing and community accountability instead of isolation and punishment. Initiatives include alternative measures and diversion programs for criminal cases, mediation and alternate dispute resolution for civil, family and child welfare matters, and support for Aboriginal justices of the peace and tribal court programs. Programs typically link mainstream justice professionals with victims, families, leaders, elders and other respected persons and Aboriginal service providers to develop positive and long-lasting solutions. As of August 1999, $6.8 million in federal funding commitments and expenditures are in place, matched by equal or greater sums from provinces and territories.

Aboriginal community-based justice programs work in harmony with the Native Courtworker Program, which for many years has helped Aboriginal people involved in the criminal justice system to obtain fair, just, equitable and culturally sensitive treatment. The federal contribution to this cost-shared program was $4.5 million for the year. The Department has conducted a review of the Native Courtworker Program in cooperation with its provincial, territorial and Aboriginal program delivery partners, with a view to enhancing the program's ability to meet the changing needs of Aboriginal people. Over the past year, recommendations from the review were approved at a meeting of federal, provincial and territorial Deputy Ministers responsible for Justice.

**Aboriginal Self-government**

By August 2000, the Aboriginal Justice Directorate of the Department of Justice was involved in some 17 active self-government negotiations focusing on the administration of justice in eight provinces and territories. In addition to these negotiations, the Department monitored and advised Chief Federal Negotiators in several other negotiations where the administration of justice will eventually be an issue once discussions on other priority subjects are concluded. Many of the Aboriginal groups in self-government negotiations are also managing justice programs funded under the Aboriginal Justice Strategy, thus developing practical solutions in the programs to help guide eventual self-government.

**Nunavut**

**Northern Issues Coordination Unit** (closed March 31, 2000)

The Northern Issues Coordination Unit was established in 1997 to coordinate the Department's involvement in the North. Most of the focus for the past two years was on the creation of the new territory of Nunavut. During the last six months of operation, however, the Unit initiated the development of Education and Training programs in Nunavut. This will further the Federal mandate under the Land Claims Agreement by providing the Inuit population of Nunavut the opportunity to obtain culturally adapted post-secondary education and training.

The DOJ strategy is divided into three components:

(a) BA degree to be developed by the Centre for Initiatives in Education, Carleton University in collaboration with Nunavut Arctic College;
(b) Law degree to be delivered by the University of Victoria Faculty of Law in collaboration with the Akitsiraq Law School Society; and
(c) Inuit Trainee Recruitment Program (DOJ) – this program is being designed to offer salaried support to students.

The Programs Branch has assumed responsibility for the training and education initiative as well as the coordination of the Nunavut Programs Working Group. Intergovernmental and External

Relations is now responsible for the coordination, liaison and briefing functions that were undertaken by the Unit.

**Nunavut Court of Justice**
On April 1, 1999, Canadians welcomed the newly formed territory of Nunavut as a partner to the federation. The Department of Justice worked in partnership with the Interim Commissioner of Nunavut, Nunavut Tunngavik Inc. and the Government of the Northwest Territories to develop a single-level trial court for Nunavut. The Nunavut Court of Justice is designed to respond to the distinctive geography, climate, demographics and culture of the eastern Arctic and is intended to simplify the court structure, improve accessibility and reduce delays, limit judges' travel and the number of court circuits.

**Residential Schools Claims**
The Department continued to work jointly with the Department of Indian and Northern Affairs on implementation of the national strategy for resolving Indian residential school abuse claims. In addition to dealing with on-going litigation, the Departments received, in 1999, a mandate to engage in up to twelve pilot projects to test the potential for using alternative dispute resolution mechanisms to reach more appropriate and timely resolutions of Indian residential abuse claims.

**Bilingualism and Bijuralism**
The Bilingualism and Bijuralism Committee is the Department's key vehicle for the planning, coordination and decision-making on these issues. The Committee met three times in 1999 and gave its support to the Department's action plan for the implementation of Part VII of the *Official Languages Act*, in which the government commits to promoting the development of Anglophone and Francophone minority communities in Canada.

The Committee mandated the Office of La Francophonie to organize a one-day Conference on May 21,1999, dealing with La Francophonie in Canada. The event was held as part of the celebrations of the Year of La Francophonie in Canada, which ran from March 20, 1999 to March 20, 2000. The Conference was also intended to highlight and inform the employees of the Department that Canada, in co-operation with the Government of New Brunswick, would be hosting the eighth Francophonie Summit, which would be attended by 52 heads of state and government from countries having French in common. The Department also set up a kiosk in the Village of la Francophonie to inform Canadians, as well as visitors from member states of La Francophonie, about the Department's programs and initiatives regarding official languages.

**Program for the Harmonization of Federal Legislation with the Civil Law of Quebec**
Having adopted the *Policy on the Application of the Civil Code of Quebec to the Federal Government* in 1993, the Department subsequently implemented the *Program for the Harmonization of Federal Legislation with the Civil Law of the Province of Quebec* and assigned its mandate to the Civil Code Section. The purpose of this program is to adapt federal laws and

regulations, which deal with private law or use its concepts, to the new concepts, new institutions and new terminology of the *Civil Code of Quebec*. It also includes the objectives of the *Policy on Legislative Bijuralism* in order to allow Anglophone and Francophone common law jurists as well as civil law Francophone and Anglophone jurists to recognize their respective legal traditions. Lastly, it guarantees a better implementation of federal legislative policies in Quebec and, at the same time, minimizes problems with the application and interpretation of federal laws that could arise from the coming into force of the *Civil Code of Quebec*.

The Civil Code Section is carrying on its harmonization work. Bill S-22, *Act No. 1 harmonizing federal law with Quebec civil law*, tabled in the Senate on May 11, 2000, introduces amendments to a first series of federal laws.

The Department is currently working on the harmonization of other federal laws and regulations. It consults with other interested parties, including federal departments and agencies, the Ministère de la Justice du Québec, the Barreau du Québec, the Chambre des notaires du Québec, the judiciary, academics, jurists and several non-government agencies and members of the private sector to make sure that the implementation of this program is successful. Work carried out in Canada in the field of bijuralism attracts the attention of many international partners.

**Diversity and Gender Equality (DAGE)**
In October 1999, the Gender Equality Initiative was merged with the Diversity, Equality and Access to Justice Division to form the Diversity and Gender Equality Office (DAGE). DAGE is currently establishing the necessary structures, processes and tools to institutionalize the practice of diversity analysis as an obligation on policy makers, litigators, legal advisors and legislative drafters within the Department. Similar to the gender equality network, a diversity network is being established to ensure that diversity analysis is being performed at all relevant points in the Department. Diversity and gender quality analysis continue to be promoted within the Department at headquarters and in the regions, and in other federal departments, private sector stakeholders and in the international arena.

The Department continues to co-chair with British Columbia the Federal-Provincial-Territorial Working Group on Diversity, Equality and Justice, which deals with diversity issues from an inter-jurisdictional perspective. The FPT Working Group is refining the Integrated Diversity and Equality Analysis Screen (IDEAS) to better assist in the assessment of the potential impact of justice initiatives on Aboriginal people, persons with disabilities, youth and children, racial minorities, women and other vulnerable groups.

**Youth Justice Cost-sharing Program**
This program provides financial assistance to the provinces and territories for the development and operation of sound programs and services for young offenders. The Youth Justice Renewal

Strategy required a reassessment of the level of federal resources necessary, and of the financial mechanisms best suited to support policy objectives in this area of shared jurisdiction.

Additional resources were identified in the February 1999 budget. Temporary financial arrangements were then put in place for 1999-2000, while long-term arrangements to prepare for, support and complement the proposed new youth justice legislation were negotiated with the jurisdictions. In June 2000, the FPT Committee of Deputy Ministers Responsible for Justice approved a blueprint for new five-year agreements for the period of 2000-01 to 2004-05 for the Department of Justice in June. Treasury Board approved the terms and conditions of the new agreements and the Order-in-Council authorizing the Minister to proceed was passed in July, 2000.

These new agreements will play a major role in the implementation of the Renewal Strategy, both as a support and a necessary complement to the legislation. Consistent with the Social Union Framework Agreement, they build upon a co-operative and dynamic relationship with the jurisdictions to promote shared objectives through joint planning, flexible financial management, public accountability and dispute avoidance.

## INFORMING CANADIANS

**Department of Justice Online: http://www.canada.justice.gc.ca**

The Department of Justice's Internet site, at http://www.canada.justice.gc.ca, provides Canadians and other interested users throughout the world free access to Departmental materials, including the *Consolidated Statutes and Consolidated Regulations of Canada*, updated on a quarterly basis. Other materials include reports, consultations, up-to-date information on various government initiatives (e.g., Victims of Crime, Youth Justice), news releases and related background information, judicial appointments, speeches, updated and new departmental publications, some case law and summaries, and decisions (e.g., Federal Child Support Guidelines: A List of Case Law and Summaries, Canadian Charter of Rights Decisions Digest), access to databases and directories of information (e.g., Directory of Dispute Resolution Neutrals, Department of Justice Canada Electronic Directory) as well as preliminary access to the Family Orders and Agreements Enforcement Assistance service of the Department. Access is provided to other relevant resources as required.

The site continues to offer a cost-effective distribution of relevant information, and its usefulness and success are reflected both in the user feedback and in the usage statistics. The use of the site has increased by roughly 100% since last year. For example, in July 2000, there were 1,377,138 page views compared to 691,853 page views in July 1999. The average number of user sessions per day increased by roughly 80% (from 3,620 to 6,432). Almost half of the traffic continues to be destined for the Laws section of the site.

On April 17, 2000, a new interactive web site aimed at teaching young people about Canada's human rights history, made its debut at the Salon Pepsi Jeunesse, a popular annual youth forum in Montreal. *Justice 2000: Evolution of Human Rights in Canada*. The site was officially launched on April 14 by Raymond Lavigne, M.P. for Verdun-St-Henri, on behalf of the Minister of Justice and Attorney General of Canada, the Honourable Anne McLellan. Developed by the Department of Justice, the web site is part of the Government of Canada's millennium initiative.

**Legislation Information Management System (LIMS)**
The Department has started work with the House of Commons, the Senate, the Privy Council Office and Public Works and Government Services Canada, to improve the way bills, statutes and regulations are drafted, consolidated and published. A new information management system will make both new and consolidated legislation available on the Internet within a few days after it has been passed, and will offer an improved search engine that will make the system easier to use.

**Public Legal Education and Information Program (PLEI)**
The Public Legal Education and Information (PLEI) Program is mandated to deliver legal information and education to Canadians, helping them to become better informed and legally literate so they can participate more actively in the justice system. The PLEI Program supports the Department of Justice's priorities and mandate; policy sector directions; and the programs branch strategic plan in working towards an integrated justice system that is accessible, responsive cost-effective, citizen-centred and community focused.

The Department continues to support one organization in each province or territory to provide public legal education and information. This network of organizations plays a valuable role in informing Canadians, especially those who lack access to other sources of information, of their legal rights and responsibilities. The Department also continues to support the Access to Justice Network (ACJNet) which provides law and justice information and education through the Internet. Finally, the PLEI program is assessing future directions in facilitating electronic access to the law and justice issues.

In March of this year Anne McLellan, Minister of Justice and Attorney General of Canada, announced a departmental contribution of up to $180,000 for the year 1999-2000 to Éducaloi, a public legal education and information service in Quebec. That level of funding will continue through the year 2000-2001. The Barreau of Québec has been designated by the Quebec government as the organization to provide this service. Justice Canada is partnering with Le Barreau and the Province of Quebec through Educaloi, which will provide public legal education materials and information through an Internet site, pamphlets and other means.

**Justicia Awards**
The Department, together with the Canadian Bar Association and the Law Commission of Canada, sponsored the first Justicia Awards for Excellence in Journalism.

These awards will recognize outstanding French or English journalism in print and broadcast media that fosters public awareness and understanding of any aspect of the Canadian justice system and the roles played by institutions and participants in the legal system. The first winners will be announced at the CBA conference in Halifax.

The entries were judged by an independent panel composed of Justice Anne-Marie Trahan of the Quebec Superior Court, Wade McLauchlan of the University of Prince Edward Island and Carleton University's Stuart Adam.

**The Aboriginal Justice Learning Network**

Under the Aboriginal Justice Strategy, the Aboriginal Justice Learning Network continues to link frontline community justice workers with other justice professionals in both rural and urban communities. It has held or provided funding support for networking conferences and training workshops in all regions of the country since August 1998. The network publishes a bi-monthly newsletter, *Link*, circulated widely, including to all First Nations. *Link* describes innovative program models and communities of excellence. The network continues to circulate, on request, the highly popular book, *Building Community Justice Partnerships: Community Peacemaking Circles*. As well, the network distributes a guide to videos on Aboriginal justice themes, including those it produced. Such videos include a documentary on the Donald Marshall Cultural Camp for youth at risk and the award-winning video documentary, *A Matter of Trust*, on the work of the Vancouver Police Native Liaison Society.

**Civil Law/Common Law Exchange Program - Scholarship**

The Department supports this student exchange program, the objective of which is to promote a better understanding of the bijuridicial nature of the Canadian justice system. The program provides the opportunity for law students in either a common law or civil law program to spend one full university session studying the other system of law (civil law or common law, respectively). The Council of Canadian Law Deans currently has responsibility for the program.

**The Legal Studies for Aboriginal People Program**

The Department of Justice has been providing scholarships to Métis and Non-Status Indians since 1975. The program seeks to encourage Métis and Non-Status Indian students to enter the legal profession by providing financial assistance to enable them to attend law school. The number of scholarships varies according to the allocation of funds each year. The Department is working with 20 Canadian universities to deliver this program.

**The Visitors and Professional Interchange Program (VPIP)**

The Visitors and Professional Interchange Program (VPIP) aims to facilitate ongoing exchange of professional skills between the Department and its partners in the legal, national, international and

bijural communities. Through this program, the Department of Justice provides its employees with enriching experiences both at the professional and personal level.

The Department also welcomes external professionals who bring in new points of view and share unique experiences with the Department's professionals. For example, one of our professionals has a placement in Brussels at the European Commission to study the links between civil law and common law in Europe.

Exchanges are organized with the VPIP's human resources that make the most of the various tools available to the Department such as the "Interchange Canada" program.

## SERVING FAMILIES AND PROTECTING CHILDREN

### National Children's Agenda (NCA)

The Department of Justice supports the work of the federal, provincial and territorial governments in the development of a National Children's Agenda (NCA). Public consultations released by the Federal-Provincial-Territorial Council of Ministers on Social Policy Renewal on June 21, 2000 highlighted the four goals shared by Canadians for their children: they want them to be physically and emotionally healthy, safe and secure, successful at learning, and socially engaged and responsible.

For the Department of Justice, the NCA offers the possibility of finding solutions to broad social issues. The NCA also offers possibilities of joint action in important Department of Justice sector areas, such as crime prevention, youth justice and violent behavior in children less than 12 years old, child victims, family violence, custody and access and Aboriginal justice. The Department participates on several working groups and committees under the NCA.

### Family Violence

As a partner in the federal Family Violence Initiative, the Department of Justice continues to support measures and reforms to strengthen the criminal justice system's response to family violence. During 1999-2000 and together with federal, provincial and territorial partners, the Department completed and released **A Handbook for Police and Crown Prosecutors on Criminal Harassment** in December 2000. Over 3500 copies have been distributed across Canada and the product is also available on the Department's website. The **Handbook** provides practical guidelines to police, Crown and other criminal justice personnel that seek to promote victim safety at all times. As well, on June 8, 2000, the federal Minister of Justice introduced Bill C-36, which proposes to increase the current maximum penalty for criminal harassment from five to ten years. Other activities over the past year included supporting research, project funding and the development of public legal education and information products relating to family violence.

### Family Law

Family law is an area of shared constitutional jurisdiction and the Department of Justice is working with the provinces and territories to support families and to ensure that the best interest of children come first in instances of divorce or separation.

In cooperation with the provinces and territories, the Department of Justice continues to develop, implement, monitor and communicate the legislative reforms, including the introduction of the Federal Child Support Guidelines on May 1, 1997. The intention of the guidelines is to establish fairer and more consistent child support amounts for the benefit of children. Additional enforcement procedures were also introduced to help provincial and territorial enforcement agencies ensure that family support obligations are being met.

In the February 28, 2000 budget, the Government of Canada provided $29 million to the provinces and territories over two years to extend support for child-centred family law initiatives. Specifically, the new funding is helping provinces and territories to continue delivering and expanding programs such as parenting information and skills development, mediation services, innovative, court-based support, and improved enforcement programs.

The Department of Justice is also working with the provinces and territories to develop proposals for custody and access that will lead to a cooperative, less adversarial approach to family law issues that encourage parental responsibilities, focus on the best interests of the child and help manage conflicts between parents. Public consultations on specific proposals are expected to begin in 2001. The results of the comprehensive review, which will be coordinated with the review of the child support guidelines, will be reported to Parliament by May 1, 2002.

**Child Victims**

The Department of Justice provides support for provincial and territorial laws and initiatives to protect children by ensuring that appropriate offences and penalties are available in the *Criminal Code*. The Department has been working to better protect children through the Child Victims Initiative, a comprehensive review of the criminal law launched in 1997.

As part of the Child Victims Initiative, the Department is currently consulting with Canadians, provincial and territorial governments and others concerned about the welfare of children, on the possible changes to the *Criminal Code* that might provide improved protection for children from serious harm. Areas under consideration include the creation of further child-specific offences, sentencing approaches to improve the protection of children from those who may re-offend, reforms to make it easier for child victims to participate as witnesses in a courtroom, as well as issues relating to the age of consent to sexual activity.

The protection of children is also a key component of the National Strategy on Community Safety and Crime Prevention. Over the past year, the Department has provided funding for number of projects in this area, including close to $800,000 to the Family Service Centre and John Howard Society in support of their *Children Who Witness Violence* initiatives. This joint project is a co-ordinated effort with the Family Service Centre and the John Howard Society, geared towards curbing violence against women and children in the home.

**Child Prostitution**

Since 1992, the Department of Justice has participated in a Federal/Provincial/Territorial Working Group on Prostitution that reviews legislation, policies and practices concerning prostitution-related activities. The Working Group is planning a national meeting of justice and child welfare officials, as well as noted experts from each jurisdiction to develop integrated approaches to youth involved in prostitution, which will take place in the fall of 2000. Co-hosted by the Government

of British Columbia and the Department of Justice, discussions will centre on child participation, prevention, protection, recovery/reintegration and information collection and dissemination.

The Department of Justice continues to provide support for community-focused projects aimed at protecting young people at risk. For example, in October 1999, the Department of Justice joined forces with Victoria's Capital Region Action Team to tackle the problem of child and youth prostitution in the Victoria area. The Department provided $489,825 under the National Strategy on Community Safety and Crime Prevention to the Action Team's Prevention and Early Intervention of Sexually Exploited Children and Youth project.

Over the past year, the Department of Justice has been closely involved in the development of the *Optional Protocol on the International Convention on the Rights of the Child*, the focus of which is commercial child sexual exploitation. In May 2000, the General Assembly of the United Nations adopted the Optional Protocols to the Convention on the Rights of the Child on the involvement of children in armed conflict and on the sale of children, child prostitution and child pornography. Department of Justice counsel participated in the working group which was established by the United Nations to draft these optional protocols.

## PROTECTING COMMUNITIES

### Civil Litigation

The Department of Justice worked closely with all government departments and agencies in the defence of a broad range of court challenges and actions against the Crown, including the defence of major class-action lawsuits, as well as representing the Crown's interests in public inquiries, judicial reviews and Charter challenges.

Several of these challenges touch government programs and policies and contribute to the public's perception of, and confidence in, government and the administration of justice.

The responsibility for the defence of these challenges underscores a need for a government-wide understanding of the role of the Attorney General, which includes consistency in the positions taken as well as the highest standard of quality of the representations made on behalf of the Crown.

### *Contraventions Act*

The *Contraventions Act* was passed to provide for a new way to prosecute federal offences designated as contraventions instead of the summary conviction procedure set out in the *Criminal Code*. The *Act* lessens the consequences of a conviction for a contravention, facilitates enforcement, reduces the load of non-contested cases in the courts and lowers the cost of the administration of justice.

As a result of amendments to the *Act* in 1996, the provincial and territorial offence schemes may be used to prosecute contraventions under the *Act*. The amendments help to reduce overlap and duplication between the federal and provincial systems. Thus the *Act* provides that the Governor in Council may make regulations making applicable, in respect of any contraventions, laws of the province or territory relating to proceedings. It also provides that the Minister of Justice has the power to conclude agreements relating to the administration and implementation of the Act, prosecution of contraventions and the collection and sharing of fines. Once an agreement has been reached between the federal government and a province or territory, enforcement authorities in that province or territory may then issue tickets for contraventions - a procedure identical to that followed for a provincial or territorial offence.

To date, approximately 2000 federal offences have been designated as contraventions and are enforced in Ontario, Prince Edward Island, New Brunswick and Manitoba in accordance with their respective provincial offence scheme and in Nova Scotia and Québec in the coming weeks.

**DNA Legislation**

The *DNA Identification Act* came into force on June 30, 2000. The Act creates a national data bank located at RCMP Headquarters in Ottawa. It includes a crime scene index, containing DNA profiles from unsolved crime scenes and a convicted offenders index, containing DNA profiles from young offenders as well as adult civilian and military offenders who are convicted of serious offences. The information can be cross-referenced to find a match in the system, which would identify repeat offenders. The new law complements the DNA warrant scheme that has been in place since 1995 and completes the federal government's DNA legislative strategy.

**Drug Treatment Court Program**

In December 1998, the Department of Justice joined the Ministry of the Solicitor General in awarding over $1.6 million over four years to help fund the Drug Treatment Court Program in Toronto. This community-based program is an alternative to incarceration and is aimed at reducing drug abuse and criminal behaviour through treatment. It is the first of its kind in Canada and could become a model for similar diversion programs across Canada. Funding for this project is being provided through the Crime Prevention Investment Fund as part of the Government of Canada's National Strategy on Community Safety and Crime Prevention

**Home Invasions**

On June 8, 2000, Minister McLellan introduced an amendment to the *Criminal Code* that will toughen sentencing provisions for home invasions. The new amendment will specifically identify home invasion as an aggravating circumstance to be considered by the judge at the time of sentencing. This amendment will provide judges with clear direction that the Government of Canada views home invasions as serious criminal conduct that should be met with significant penalties.

## FEDERAL PROSECUTION SERVICE

The Federal Prosecution Service (FPS), staffed by full-time prosecutors and agents recruited from the private bar, conducts prosecutions throughout Canada on behalf of the Attorney General of Canada under a wide range of federal statutes, including the *Controlled Drugs and Substances Act*, the *Customs Act*, the *Excise Act*, and the *Income Tax Act*. FPS prosecutors also act as agents of the Solicitor General of Canada for purposes of obtaining authorizations to intercept private communications. In the three territories, the FPS is the sole prosecution authority and also prosecutes violations of the *Criminal Code*. The FPS plays an important advisory role on criminal law matters and acts on behalf of the Attorney General of Canada on significant criminal law issues in the appellate courts.

### *Organized Crime*

The FPS plays a leading role in combating domestic and transnational organized crime. FPS prosecutors conduct large scale, complex prosecutions of criminal organizations in all regions of Canada. They also continue to participate in Integrated Proceeds of Crime Units, specialized multi-disciplinary task forces located in 13 cities across Canada which focus on the investigation and prosecution of organized crime groups, and the seizure, restraint and forfeiture of proceeds of crime. The FPS frequently lends its operational expertise to the development of legislation addressing organized crime and is creating an Organized Crime Unit to enhance co-operation with the RCMP and other law enforcement agencies.

### *Street Crime*

In addition to major organized crime prosecutions, the FPS handles cases involving street-level offences, but prosecutors do not always rely on the traditional criminal justice model to resolve these cases. The FPS continues to divert offenders to alternative measures outside of the criminal justice system. For example, in Toronto an innovative protocol with Operation Springboard allows low level offenders to perform supervised terms of community service. Between April 1, 1999 and March 31, 2000, a total of 510 offenders were diverted to Operation Springboard after being charged with possession of small amounts of controlled substances, typically marijuana. The diversion program requires participants to acknowledge responsibility for their actions and to complete a period of community service. Upon completion, the prosecution is stayed.

### *Restorative Justice*

FPS prosecutors have taken a lead role in several innovative programs that complement traditional sentencing practices and provide non-violent offenders with a chance to help repair the damage caused by their actions. For example, the Toronto Drug Treatment Court Program is now in its second year of operation. The program is a community-based alternative to incarceration aimed at reducing drug abuse and criminal behaviour through treatment. It is funded by the Crime Prevention Investment Fund of Canada's National Strategy on Community Safety and Crime. The program has two phases. Phase I focuses on intensive treatment and court intervention and lasts between eight and fifteen months. Phase II is the after care portion of

the program and lasts six to twelve months. Senior counsel from the FPS is involved at every step of the program from the initial screening of applicants until graduation, and appears in Drug Treatment Court daily. At any given time, between sixty and eighty participants are enrolled in the program. Approximately 75% of participants, who are typically chronic offenders, have not been charged with another offence. As of June 2000, twenty-two participants had successfully completed the program. The number of graduates is expected to increase substantially this year as participants who entered the program at its inception complete their treatment successfully.

FPS prosecutors also participate in community based alternative sentencing programs. For example, in Nunavut, prosecutors appear before panels of aboriginal community elders who sit along side sentencing judges and provide feedback to accused persons prior to the judge passing sentence. In other communities, FPS prosecutors participate in sentencing circles which provide an alternative to incarceration for aboriginal offenders who accept responsibility and acknowledge the harm caused by their actions. By reflecting the traditional values and beliefs of Canada's aboriginal community, sentencing circles enhance rehabilitation and foster the healing process for both the offender and the community.

**Firearms**

The *Firearms Act* and Regulations came into force on December 1, 1998. Under this law, all firearm owners are required to become licensed by 2001, to register their firearms by 2003, and to store, transport and use firearms safely. Before obtaining a Possession and Acquisition Licence, one must pass a firearms safety test. The legislation provides for online access to firearm information for all police officers, stringent background checks, and spousal notification for anyone applying for or renewing an acquisition licence. Initiatives such as Firearms Licence Assistance, taking place during the summer and fall of 2000, involve staff in fixed and mobile sites across the country helping owners fill out their licence forms and demonstrate community involvement in the administration of this Act.

**Impaired Driving**

Bill C-18, legislation to further toughen the impaired driving provisions in the *Criminal Code*, received Royal Assent on June 30, 2000 and is expected to come into force by the end of summer 2000. The bill will amend the *Criminal Code* to increase the maximum penalty for impaired driving causing death from 14 years to life imprisonment. Police will also be able to seek a warrant to obtain a blood sample from an unconscious driver they believe to be drug impaired and involved in a collision where there was injury or death. This piece of legislation follows the July 1, 1999 coming into force of Bill C-82, which increased penalties for drinking and driving and gave police and judges new tools to keep impaired drivers off the road.

**Privacy**

The Department of Justice worked closely with Industry Canada in developing the *Personal Information and Electronic Documents Act*, which received Royal Assent on April 13, 2000.

This law represents the first time that the federal government has imposed standards for the federally regulated commercial sector in the handling of consumer personal information. The Act's privacy provisions are based on CSA International's *Model Code for the Protection of Personal Information*, developed and recognized by both business and consumers as a standard for privacy protection. An Order in Council was signed on April 14 that provides that the privacy provisions of the Act to come into force on January 1, 2001.

**Sentencing**

In the 1999 Speech from the Throne, the Government referred to the value of restorative justice in helping victims overcome the trauma of crime and providing non-violent offenders with a chance to help repair the damage caused by their actions. This reference reflects an increasing use of and support for more restorative approaches for responding to crime in Canada. The Department of Justice aims to ensure that restorative principles are integrated into all policy work. Program and policy development involving Aboriginal justice, youth criminal justice reform and victims have played, and will continue to play, an important role.

## FIGHTING INTERNATIONAL CRIME

**Money Laundering**

The *Proceeds of Crime (Money Laundering) Act* received Royal assent on June 29, 2000. Developed in consultation with the Department of Finance and the Ministry of the Solicitor General, the Act is an important component of the government's effort to combat money laundering and organized crime. It requires certain persons and entities to report suspicious financial transactions, and to report the import or export of monetary instruments over a prescribed amount to the Department of National Revenue. The *Act* also establishes the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada. The Centre will act at arm's length from law enforcement agencies to collect, analyze, assess and disclose information in order to assist in the detection, prevention and deterrence of money laundering. It will also enhance public awareness and understanding of matters related to money laundering.

**Trafficking in Firearms**

Internationally, Canada continues to be involved in developing international agreements to monitor the movement of firearms between countries. This work is going on in various fora involving the OAS, European Union, United Nations and G8 organisations. The most advanced work relates to the OAS agreement which proposes a set of Model Regulations governing the movement of firearms within OAS states. Canada is considering ratification of this agreement.

On the domestic front, the new legislation provides more efficient means to identify illegal firearms trafficking by making relevant data readily available to the law enforcement community. The information makes it easier to understand the trafficking routes and trends and to link illegal firearms to crimes and criminals. The significance of this information was demonstrated in May

2000 with the announcement of the seizure of almost 23,000 rifles, receivers and machine guns by Canadian and US law enforcement agencies (Police and Customs). This year-long major investigation was launched as a result of information received from an alert staff member at the firearms processing site.

During the past year, the Department of Justice has continued to work closely with the law enforcement community to increase the level of awareness and cooperation within the community to investigate illegal firearms and to identify their needs and the issues that require national attention in order to strengthen their capability to combat firearms smuggling, trafficking and criminal use.

**Transnational Organized Crime and Terrorist Funding**

Fighting organized crime and curbing the funding of terrorists was the main topic of the G-8 meeting of Ministers of Justice and the Interior on December 15, 1998. Through the development of the *United Nations Convention on Transnational Organized Crime*, which should be finalized in 2000, the Department of Justice is working cooperatively with other countries to combat transnational crime through harmonized law enforcement efforts and increased mutual legal assistance in the investigation and prosecution of transnational crimes.

The Department reached important milestones in fighting international crime, among them the implementation of new extradition legislation and laws to combat bribery of foreign public officials.

Canada has signed the United Nations *International Convention on the Suppression of Terrorist Financing*. The Department, in consultation with other federal government departments will develop the legislation that must be enacted before Canada can ratify this Convention.

**War Crimes**

The Department provided strong leadership in the crimes against humanity and war crimes field and continues to work in close co-operation with the RCMP, Foreign Affairs and Citizenship and Immigration to ensure that all available avenues are used to bring to justice persons suspected of committing genocide, crimes against humanity, war crimes and other reprehensible acts during times of conflict, past and present. The third annual joint Department of Justice/Citizenship and Immigration Report on War Crimes was released on June 27th, 2000.

The interdepartmental war crimes operations group, chaired by the Department of Justice, worked towards fulfilling Canada's international obligations in the area. Resulting legislation, reaffirming the Government of Canada's pledge that Canada will not be a safe haven for war criminals, included a new *Extradition Act*, and the *Crimes Against Humanity and War Crimes Act*. The

latter, which replaces current war crimes provisions in the *Criminal Code*, strengthens the legislative foundation for criminal prosecutions of alleged war criminals in Canada.

Steps taken to assist in fulfilling the Government of Canada's pledge to continue to intensify efforts to bring to justice those involved in war crimes and crimes against humanity include the start of full evaluation of the war crimes program.

## INTERNATIONAL COOPERATION

The Department of Justice plays a key role within the Canadian legal community in supporting countries in transition seeking to reform their system of justice. Modernizing a system of justice means improving existing laws and strengthening law-related institutions. The Department's International Cooperation Group uses its extensive experience and contacts in the broader legal community to support reform efforts in both. The Department is currently involved in a number of initiatives, including the following:

### South Africa

The Department is implementing a training program designed to improve the overall skill and knowledge of South Africa's magistracy and judiciary, entrench human rights sensitivity on the Bench and improve the administration and management of the courts. The program includes the assignment of a Canadian lawyer to work full-time in South Africa, and long and short-term assignments of Canadian experts. The program includes workshops, conferences, study visits, lectures, seminars and the contribution of Canadian technical material. This is a five-year program.

### Ukraine

*Anti-corruption*

In recognition of the fact that good governance requires the promotion of responsible management of collective resources, the Department of Justice of Canada and the Ministry of Justice of Ukraine have set up a joint project aimed at promoting integrity in the public sector.

Canada relies on a complex array of measures to prevent, detect and punish unethical behaviour in state institutions. This system is the result of a long evolution involving a progressive strengthening of the standards that govern the conduct of public officials. The project will deal primarily with the more technical aspects of integrity by transferring to Ukrainian authorities the extensive knowledge and experience available in Canada. This is a four-year project that started on April 1, 1999.

### French-speaking Africa

*Network of Legal Aid and Counselling Centres for Women in Francophone Countries*

The main objective of this project is to create an international network of legal aid and consultation centres dedicated to promoting women's rights and improving their legal status. The network now includes 23 associations of women jurists in 15 countries of French-speaking Africa. The project also

sets up legal aid and consultation centres in Cameroon (Douala and Yaoudé) and in Bénin (Cotonou). These centres provide legal information and advice to women, create a meeting place for women involved in promoting the law, establish reference and documentation centres, promote training techniques and make technical information publicly available.

*Organization for the Harmonization of Business Law in Africa (OHADA)*
The Department of Justice provides technical assistance to the Organization for the Harmonization of Business Law in Africa (OHADA), a regional organization that seeks to reduce trade barriers and facilitate investments within the sixteen member states through business law harmonization. The project, sponsored by the Department of Foreign Affairs and International Trade as part of the Francophonie's legal and judicial cooperation program, provides the Permanent Secretariat the expertise required for the drafting of uniform acts, establishes specialized law libraries for the Common Court of Justice and Arbitration and the International Advanced Regional School for Judges, and organizes seminars on international commercial law to assist trade representatives in the OHADA zone.

**INTERNATIONAL PARTNERSHIPS**
The International Organization of La Francophonie groups together 52 states and governments that have French in common. The Department of Foreign Affairs and International Trade is in charge of maintaining links with the Organization. However, many other departments, including the Department of Justice, are also involved as part of their respective mandates.

The Department's Office of La Francophonie is responsible for coordinating all matters concerning the institutions of La Francophonie. To this end it plays the role of "sectional correspondent," with regard to the Francophonie Affairs Division of the Department of Foreign Affairs. The Office of La Francophonie presents the Department of Justice's priorities during the preparation and follow-up phases of Francophonie Summits, meetings of the Agence de la Francophonie program committees and other conferences. In October 1999, a departmental delegation represented Canada at the second meeting of the Cairo Follow-up Office, which has the mandate of assessing and reporting progress made in the area of justice and human rights in La Francophonie. The Department of Justice is currently involved in two co-operation projects coordinated by the International Co-operation Group.

**United Nations**
Canada has been a leader in helping to build a strong international human rights system. Canada's credibility rests on leading by example – we do not hold other countries to standards to which we do not also hold ourselves. It is also in Canada's interest to work for a rules-based international system, which is why Canada has ratified all the major international human rights treaties, including the *International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights* (ICESCR) and the *International Covenant on Civil and Political Rights* (ICCPR). The latter was an important guide in the development of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Under these

covenants, parties are obliged to report periodically to two bodies of independent experts, the Committee on Economic Social Cultural Rights and the Human Rights Committee respectively, on measures taken to implement the Covenants.

**Prevention of Torture**
In October 1999, the Department participated in the Working Group established by the United Nations Commission on Human Rights to elaborate an *Optional Protocol to the Convention Against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment*. The protocol will create a subcommittee that will periodically visit places where persons are deprived of their liberty. In October 1999, Canada deposited its 3rd report on the implementation of the Convention against Torture and other Cruel, Inhuman and Degrading Treatment. Canada will present the report to the Committee against Torture in November, 2000.

**United Nations Commission on Crime Prevention and Criminal Justice**
Canada, through the lead of the Department of Justice, plays an active role within the Commission on issues such as transnational organized crime, firearms, the elimination of violence against women, crime prevention and the implementation of United Nations standards and norms in the field of crime prevention and criminal justice. With the assistance of the Centre for International Crime Prevention, the Commission was responsible for the organization of the Tenth Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders, which was held in Vienna, in April 2000.

**International Criminal Court (ICC)**
Canada signed the *Statute for the International Criminal Court* (ICC) last year. The ICC will have jurisdiction over genocide, war crimes and crimes against humanity. Working with officials from other federal departments, Department of Justice representatives were involved in developing the statute and continue to contribute to the development of rules for the court. In the negotiations, Canada succeeded in ensuring that violence against women and the military recruitment of children under the age of 15 are recognized as war crimes in the statute. The court will have an independent prosecutor able to initiate proceedings. The Department has been examining Canadian legislation and facilitating any necessary amendments to ensure that Canada is in compliance with its obligations under the ICC statute so that Canada may ratify the statute as soon as possible. The ICC statute will enter into force once 60 states have ratified it.

**G8 Justice and Interior Ministers Meeting**
The G8 Justice and Interior Ministers met last year to discuss efforts to combat transnational organized crime and terrorist funding. The meeting was a follow-up to a commitment to work on enhancing abilities to investigate and prosecute high-tech crimes, and strengthening extradition and mutual legal assistance regimes to ensure that no criminal can find a safe haven anywhere in the world.

In the past year, the Department has worked with G8 partners on a number of initiatives to fight transborder crimes. Canada is part of an international police network ready to assist with Internet crime investigations 24 hours a day. A legal framework is being developed that will allow investigators to retrieve electronic evidence quickly in cases that traverse international borders.

Governments are working together to draft a model agreement for sharing confiscated criminal proceeds from money laundering and criminal assets and strategies to combat people-smuggling.

G8 Ministers of Justice and Ministers of the Interior also agreed to support the United Nations *Convention Against Transnational Organized Crime* including the development of a new global legal instrument against illicit firearms trafficking. The Department is playing a key role in preparing for Canada's participation in a major international conference on Fighting Corruption and Safeguarding Integrity among Justice and Security Officers, which will be hosted by the United States.

- 30 -

Communications and Executive Services Branch
August, 2000

Ministère de la Justice Canada | Department of Justice Canada

# Aperçu des activités et des réalisations récentes du Ministère

**Août 2000**

Canada

**Aperçu des activités**
**et des réalisations récentes du Ministère**

**Août 2000**

## MISSION

Le ministère de la Justice a pour mission :

- de seconder le ministre dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système judiciaire efficace, équitable et accessible à tous;
- de fournir des conseils et autres services juridiques de grande qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministères et organismes clients;
- de promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la Constitution.

## MANDAT

Le ministère de la Justice a un double mandat qui découle du rôle du ministre de la Justice, lequel agit également en qualité de procureur général du Canada.

À l'appui de la fonction de ministre de la Justice, le Ministère est chargé de fournir des conseils en matière de politiques et de programmes, et d'orienter le Ministère en élaborant le contenu juridique des projets de loi, des règlements et des lignes directrices. À l'appui de la fonction de procureur général, le Ministère est chargé d'engager des poursuites à l'égard des infractions qui relèvent du fédéral à l'échelle du pays, notamment les infractions en matière de drogue, de plaider dans les affaires au civil au nom de la Couronne fédérale, et de fournir des avis juridiques aux organismes fédéraux chargés de l'application de la loi et aux autres ministères.

*This document is also available in English under the title Overview of Recent Activities and Departmental Achievements.*

*Communications and Executive Services*
*Department of Justice Canada*
*Ottawa, Ontario*
*K1A 0H8*

*(613) 957-4222*

**http://www.canada.justice.gc.ca**

**TABLE DES MATIÈRES** **Page**

**INTRODUCTION** 5

**DONNER SUITE AUX GRANDES PRIORITÉS MINISTÉRIELLES POUR 1999-2000** 5
Renouvellement du système de justice applicable aux jeunes 5
Victimes de la criminalité 8
Stratégie nationale portant sur la sécurité communautaire et la prévention du crime 9

**MODERNISER LES LOIS ET LES PROCESSUS** 10
Modernisation des avantages 10
*Loi canadienne sur les droits de la personne* 10
Crimes contre les animaux 11
Commerce électronique et infrastructure publique (ICP) 11
Cour fédérale et Cour canadienne de l'impôt 11
Amélioration du processus d'examen des condamnations 12
Compensation judiciaire 12

**RÉPONDRE AUX BESOINS DES CITOYENS ET DES COLLECTIVITÉS** 13
Règlement des conflits (RC) 13
Programme d'aide juridique 14
Fonds de subventions et de contributions 14
Programmes de justice communautaire autochtone 14
Autonomie gouvernementale des Autochtones 15
Nunavut, la création d'un nouveau territoire 15
Cour de justice du Nunavut 16
Pensionnats 16
Bilinguisme et bijuridisme 16
Harmonisation du droit fédéral avec le droit civil de la province de Québec 17
Diversité, égalité et accessibilité à la justice 17
Programme de partage des coûts liés à la justice pour les jeunes 18

**INFORMER LES CITOYENS CANADIENS** 18
Ministère de la Justice en direct : http://canada.justice.gc.ca 18
Système de gestion de l'information sur la législation (SGIL) 19

Programme de vulgarisation et d'information juridiques (VIJ) 19
Réseau d'apprentissage de la justice autochtone 20
Prix Justicia 20
Programme d'accès aux études de droit pour les Autochtones 21
Programme d'invités et d'échanges professionnels (PIÉP) 21

**VENIR EN AIDE AUX FAMILLES ET PROTÉGER LES ENFANTS** 21
Programme d'action national pour les enfants 21
Violence familiale 22
Droit de la famille 22
Prostitution d'enfants 23
Les enfants en tant que victimes de la criminalité 23

**PROTÉGER LES COLLECTIVITÉS** 24
Contentieux des affaires civiles 24
*Loi sur les contraventions* 24
Loi concernant les empreintes génétiques 25
Programme judiciaire de traitement de la toxicomanie 25
Service fédéral des poursuites (SFP) 25
Armes à feu 27
Conduite avec facultés affaiblies 27
Protection des renseignements personnels 27
Détermination de la peine 28

**LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ INTERNATIONALE** 28
Blanchiment d'argent 28
Trafic d'armes à feu 28
Crime organisé transnational et financement du terrorisme 29
Crimes de guerre 29

**COOPÉRATION INTERNATIONALE** 30
Afrique du Sud 30
Ukraine 30
Afrique francophone 31

**PARTENARIATS INTERNATIONAUX** 31
La Francophonie 31
Les Nations Unies 32
Prévention de la torture 32
Commission de l'ONU pour la prévention du crime et la justice pénale 32
Tribunal pénal international (TPI) 32
Conférence des ministres de la Justice et de l'Intérieur du G8 33

## INTRODUCTION

Le présent **Aperçu des activités et des réalisations récentes du Ministère** résume les réalisations du ministère de la Justice pour la période allant d'août 1999 à août 2000.

Le ministère de la Justice a fait des progrès considérables à l'appui de trois grands enjeux du gouvernement du Canada en matière de justice : le renouvellement du système de justice pénale pour les adolescents, la prévention du crime à l'échelle communautaire et la prise en compte des besoins des victimes d'actes criminels. Les réalisations dans ces domaines traduisent la détermination du Ministère à aider la ministre de la Justice et procureure générale du Canada à renforcer la confiance dans le système de justice, et à rendre ce système plus équitable et plus apte à prévenir et à empêcher le crime. Des étapes décisives ont été franchies, mais les enjeux ne cessent d'évoluer, des défis qui reflètent la nature complexe et dynamique de la société et des collectivités du Canada.

Le Ministère fait équipe avec d'autres ministères du gouvernement fédéral, les administrations provinciales et territoriales, le monde du droit, les organismes chargés de l'application de la loi ainsi que les groupes représentant les Autochtones, les femmes, les enfants, les adolescents et d'autres Canadiens, afin de poursuivre la mise en application de stratégies et de programmes en matière de justice qui mettent l'accent sur l'accessibilité, l'équité et le respect. En plus de servir les Canadiennes et les Canadiens dans leurs propres collectivités, le Ministère a agi résolument afin de démontrer que le Canada entend respecter ses obligations internationales et travailler avec ses partenaires de l'étranger en vue de créer des cadres législatifs qui favorisent le respect des principes touchant les droits de la personne et les libertés individuelles. Le Ministère continue également d'offrir de l'aide technique et du savoir-faire pour faire progresser la modernisation des systèmes de justice dans les nouvelles démocraties.

---

## DONNER SUITE AUX GRANDES PRIORITÉS MINISTÉRIELLES POUR 1999-2000

### Renouvellement du système de justice pour les jeunes

L'initiative du gouvernement du Canada en matière de renouvellement du système de justice pour les jeunes a été lancée en mai 1998, afin d'élaborer un système de justice pour les adolescents qui soit efficace et qui suscite le respect des Canadiennes et des Canadiens.

Les buts et objectifs du renouvellement su système de justice comprennent notamment ce qui suit :

- améliorer la protection de la société en réduisant la criminalité chez les adolescents;

- accroître le recours à des mesures autres que les processus judiciaires formels qui peuvent souvent être plus efficaces pour traiter certains types de crimes commis par les jeunes;
- établir une approche plus sensée et appropriée au recours à la mise sous garde des adolescents (le Canada emprisonne davantage de jeunes que tout autre pays occidental);
- améliorer la capacité du système de réadapter et de réinsérer les jeunes contrevenants;
- accroître l'utilisation de peines axées sur la collectivité pour les crimes sans violence commis par des jeunes;
- établir des mesures spéciales pour les contrevenants violents qui mettent l'accent sur une surveillance et un traitement intensifs;
- intensifier la confiance du public à l'égard du système de justice pour les adolescents.

Le 14 octobre 1999, l'honorable Anne McLellan, ministre de la Justice et procureure générale du Canada, a déposé devant la Chambre des communes le projet de loi C-3, *Loi sur la justice pénale pour les adolescents*. Le projet de loi C-3 assurer une base législative pour un système de justice pénale pour les adolescents qui protège la société, assure les valeurs de reddition des comptes et de responsabilité, et aide à réadapter et à réinsérer les jeunes dans la société.

Mais l'Initiative va plus loin qu'une simple loi. En 1999-2000, des progrès considérables ont été accomplis également dans des domaines non législatifs de l'Initiative de renouvellement du système de justice pour les jeunes.

- **Élaboration d'une approche de collaboration**

Un objectif clé de l'initiative n'est pas seulement de renforcer la participation de tous les intervenants traditionnels du système de justice pour les jeunes, mais également d'élargir la nature et la portée des secteurs qui font partie de celui-ci.

De vastes consultations se sont déroulées avec les représentants des provinces et des territoires tout au long de l'élaboration de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et elles se poursuivent durant le processus d'adoption du projet de loi par le Parlement. Des fonds ont été débloqués pour aider les ministres provinciaux et territoriaux chargés de la justice applicable aux adolescents à planifier et à entamer des activités dans les domaines de la formation, des partenariats et de la mise en oeuvre de plans d'urgence.

Une série de tables rondes ont eu également lieu durant l'année écoulée avec des experts, des associations nationales oeuvrant dans le domaine de la justice pour les adolescents et des travailleurs de première ligne venant de six secteurs – l'éducation, les professions d'assistance, les arts et les loisirs, la défense de l'enfant, la santé mentale et les associations nationales oeuvrant en justice pénale – qui ont à faire aux enfants et aux adolescents. Les tables rondes se sont concentrées sur la façon de faire face aux défis que posent les jeunes à haut risque aux collectivités qui souhaitent participer au système de justice pénale pour les adolescents.

Le ministère de la Justice a aussi accueilli une Table ronde pour la jeunesse, qui a rassemblé des représentants de cinq organisations nationales de jeunes de tout le pays pour étudier les enjeux de la justice pour les adolescents, ainsi qu'un Symposium national sur la partenariat communautaire. Le Symposium, qui comptait 150 participants, s'est penché sur tout un éventail de secteurs pouvant travailler ensemble à la résolution de questions visant la prévention du crime, des problèmes de comportement, le système de justice pour les adolescents, ainsi que la réadaptation et la réinsertion de ces derniers.

Des consultations ont été également tenues auprès d'associations de sensibilisation et d'éducation du public en matière juridique dans tout le pays et auprès d'organisations autochtones pour mieux sensibiliser le public et le faire participer au système de justice pour les jeunes.

L'Initiative de renouvellement du système de justice pour les jeunes ouvre la voie à une plus grande participation des collectivités autochtones pour résoudre les problèmes des jeunes contrevenants. Un appui a été accordé aux organisations autochtones pour les aider à informer et à sensibiliser leurs collectivités au sujet de l'Initiative. En novembre 1999, le ministère de la Justice du Canada a également accueilli à Winnipeg le Forum autochtone sur l'échange d'information et d'habiletés.

- **Essai d'éléments novateurs de la LSJPA**

Grâce à l'Initiative de renouvellement du système de justice pour les jeunes, le gouvernement du Canada finance un certain nombre de projets qui mettent à l'essai les caractéristiques novatrices de la nouvelle *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA). Il s'agit notamment de projets qui mettent en relief des mesures extrajudiciaires, des comités de justice applicable aux adolescents, la détention préalable au procès, de nouvelles options en matière de détermination de la peine, la mise sous garde et la réinsertion sociale. Les résultats de ces projets seront disponibles et permettront d'aider des particuliers et des organismes, à l'échelle du pays, à décider de mettre an application des approches analogues.

- **Préparation de l'effectif du système de la justice pour les adolescents**

En collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, on détermine à l'heure actuelle les besoins des personnes oeuvrant dans le système de justice pour les adolescents. L'appareil judiciaire, la police, les avocats, les représentants des services de probation et des services correctionnels, les travailleurs sociaux auprès des tribunaux, sont tous des groupes professionnels qui doivent recevoir de l'information et de la formation.

Le gouvernement du Canada produit à l'heure actuelle des matériels essentiels au sujet de la loi proposée qui serviront de base à l'élaboration des trousses et cours de formation à l'intention des gouvernements provinciaux et territoriaux et de tous ceux qui devront former les agents dans le domaine de la justice pour les jeunes.

- **Traitement des enfants contrevenants de moins de douze ans**

En septembre 1999, le ministère de la Justice du Canada a accueilli une conférence multidisciplinaire sur les enfants contrevenants et les enfants victimes. Il s'agissait de la première étape de l'élaboration d'une Stratégie nationale pour les enfants de moins de 12 ans, en collaboration avec les ministères provinciaux et territoriaux des services sociaux. Des séances régionales de suivi de cette conférence sont maintenant prévues pour chaque province et territoire.

**Victimes de la criminalité**
***Traiter les victimes avec courtoisie, compassion et respect***

Améliorer le système de justice pénale pour mieux répondre aux besoins et aux préoccupations des victimes est toujours une priorité clef pour la ministre de la Justice. Les modifications législatives destinées à donner une plus grande voix aux victimes de la criminalité dans le système de justice ont reçu la sanction royale en juin 1999. Ces modifications :

- élargissent la disponibilité de la protection des victimes et des témoins contre tout contre-interrogatoire personnel par une personne accusée se représentant elle-même concernant des infractions d'ordre sexuel ou des infractions avec violence, jusqu'à l'âge de 18 ans;

- éclaircissent l'application des interdictions de publication, et prévoient la discrétion d'ordonner, dans certains cas, l'interdiction de publier de l'information qui pourrait dévoiler l'identité des victimes ou des témoins;

- veillent à ce que les préoccupations des victimes et des témoins concernant leur sécurité soient prises en compte dans la prise de décision de libération provisoire et dans l'imposition de conditions de tout engagement pris par l'accusé en vue d'une mise ne liberté provisoire par voie judiciaire;

- révisent les dispositions touchant la déclaration de la victime afin, entre autres, que le juge demande si la victime a été conseillée sur la préparation d'une déclaration et permette à la victime de présenter oralement sa déclaration;

- prévoient que tous les contrevenants doivent verser à la victime une suramende d'un montant établi minimal, sauf lorsque le contrevenant fait la preuve de difficultés excessives, et prévoient des montants accrus qui doivent être imposés dans certaines circonstances;

- exigent que le juge qui inflige une peine d'emprisonnement à vie à un contrevenant, fournisse des renseignements, au bénéfice de la victime, concernant l'application des dispositions régissant l'examen judiciaire de l'admissibilité à une libération conditionnelle.

Le Centre de la politique concernant les victimes, établi au sein du ministère de la Justice

en 1998, est chargé de veiller à ce que le point de vue des victimes soit toujours pris en compte dans l'élaboration de toute politique et loi. Le Centre gère et coordonne toutes le initiatives fédérales se rapportant aux victimes et donne des renseignements à propos des lois, des politiques et des programmes. De plus, le Centre appuie les travaux du Groupe de travail fédéral, provincial, territorial sur les victimes de la criminalité. Le Centre a un budget annuel de 5 millions de dollars par an pour mener des consultations, des recherches et des campagnes de sensibilisation du public, donner des subventions à des organisations non gouvernementales pour rehausser leurs services et sensibiliser le public au sujet des enjeux touchant les victimes.

Ces réalisations, en corrélation avec les dispositions actuelles du *Code criminel*, témoignent de l'engagement du gouvernement de sorte que les opinions et les préoccupations des victimes soient prises en compte, surtout dans la prise de décisions qui pourraient toucher leur sécurité ou leur vie privée. On peut trouver davantage de détails sur les questions et enjeux touchant les victimes et sur le Centre de la politique concernant les victimes à l'adresse Internet suivante : http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/voc/index.

**Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime**
***Intervention des citoyens pour empêcher que des crimes ne soient commis***

La phase II de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime a été inaugurée en juin 1998. Ce programme, doté d'un budget de 32 millions de dollars, a pour but d'aider les Canadiens à rendre leurs collectivités plus sûres.

La stratégie nationale aide, en partenariat avec les provinces, les territoires, les municipalités et autres parties prenantes, les collectivités à lutter contre le crime et ses causes profondes dans une optique de développement social La Stratégie nationale soutient les collectivités, petites et grandes, en leur fournissant de l'information sur la prévention du crime et les appuis nécessaires à l'élaboration, l'application et l'ajout à leurs propres efforts d'empêcher le crime et la victimisation.

En juin 2000, plus de 1 100 projets s'étaient vu octroyer des fonds dans le cadre de quatre programmes de financement faisant partie intégrante de la Stratégie nationale, à savoir le Programme de mobilisation des collectivités, le Programme de partenariat pour la prévention du crime, le Programme d'action des entreprises pour la prévention du crime et le Fonds d'investissement pour la prévention du crime. Cette initiative prévoit la participation de tous les secteurs de la société et des collectivités dans l'ensemble des provinces et des territoires. Les projets eux-mêmes reflètent la diversité des collectivités dont ils sont issus, allant d'initiatives telles que le Tribunal de traitement des toxicomanes de Toronto – qui cherche à mettre fin au cycle de la toxicomanie et de la délinquance – à Missing, initiative en direct pour aider les enfants à définir certains risques et dangers que pose l'Internet.

L'an passé, le Centre national de prévention du crime (CNPC) a entamé l'élaboration de politiques cadres pour chacun de ses domaines prioritaires : les enfants (0-12 ans), les adolescents

(13-18 ans), les populations autochtones et la sécurité personnelle des femmes et des filles. Les politiques cadres, dont trois ont été publiées, aideront le CNPC à cerner, gérer et enfin financer les enjeux prioritaires.

Comme il l'a fait depuis son inauguration, le CNPC poursuit ses efforts pour sensibiliser le public et le renseigner sur la prévention du crime grâce à un bureau national d'information, à un site Web (http://www..crime-prevention.org) et à une ligne téléphonique sans frais. L'an passé, il a lancé un bulletin d'information intitulé *Prévention* ainsi que la première d'une série d'expositions régionales, dirigées par la présidente de la Stratégie nationale, Barbara Hall. Ces activités, avec d'autres qui s'ajouteront, permettront aux associations communautaires de recueillir, de communiquer et d'échanger de l'information.

## MODERNISER LES LOIS ET LES PROCESSUS

### Modernisation des avantages et des obligations

Le 11 février 2000, la ministre de la Justice a déposé, au nom du gouvernement du Canada, un projet de loi omnibus qui modifie 68 lois fédérales pour étendre aux conjoints de même sexe, les mêmes avantages et obligation que les conjoints de fait de sexe opposé. Le 29 juin 2000, la *Loi sur la modernisation des avantages et obligations* a reçu la sanction royale. La Loi modifie la loi fédérale en ce qui a trait aux avantages et obligations. Dorénavant, les partenaires de même sexe sont compris dans la définition de conjoints de fait et auront les mêmes avantages et les mêmes obligations. La Loi touche 20 ministères et organismes et a été parrainée conjointement par les ministres de la Justice, des Finances, du Développement des ressources humaines et de la Citoyenneté et de l'Immigration, de même que par la présidente du Conseil du Trésor.

### *Loi canadienne sur les droits de la personne*

Le 8 avril 1999, la ministre de la Justice, l'honorable Anne McLellan, a annoncé la constitution d'une commission indépendante chargée d'examiner en détail la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, premier examen approfondi de la Loi depuis qu'elle a été promulguée en 1977. La Commission d'examen de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* a publié le 21 juin 2000 son rapport intitulé *Promotion de l'égalité : une nouvelle vision.* Ce rapport contient 165 recommandations allant de changements à la structure et aux procédures jusqu'à l'ajout de nouveaux motifs de discrimination. Ces recommandations reposaient sur de vastes consultations et des documents de recherches commandités par la Commission canadienne des droits de la personne auprès de spécialistes renommés dans le domaine des droits de la personne. Le ministère de la Justice examine à l'heure actuelle ces recommandations en consultation étroite avec les autres ministères.

**Crimes contre les animaux**
Le ministère de la Justice a répondu aux préoccupations de nombreux Canadiens et Canadiennes qui demandaient un durcissement des dispositions pénales concernant la cruauté envers les animaux. Un document de travail du Ministère, rendu public en automne 1998 sur le sujet, a entraîné l'envoi de pétitions comportant des milliers de signatures et de plus de 350 mémoires. Le 1er décembre 1999, la ministre de la Justice a déposé des amendements pour renforcer et moderniser les lois actuelles sur la cruauté envers les animaux afin de répondre aux préoccupations manifestes du public relativement au bien-être des animaux domestiques et des autres animaux et d'envoyer un message ferme pour que le système de justice pénale traite plus sérieusement le crime de mauvais traitement des animaux, qui constitue un crime avec violence souvent relié à d'autres formes de violence et de sévices. Les modifications sont incluses dans le projet de loi omnibus C-17, *Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux, désarmement d'un agent de la paix et autres amendements) et la Loi sur les armes à feu (modifications techniques).*

**Commerce électronique et infrastructure publique (ICP)**
Le Ministère s'emploie avec d'autres ministères fédéraux à soutenir le programme économique du Canada, en particulier dans une économie qui se mondialise et se numérise de plus en plus. Au moyen de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques,* adoptée en avril 2000, le Ministère s'efforce d'établir un cadre juridique pouvant inspirer confiance et sécurité aux Canadiens dans l'utilisation de l'Internet comme moyen de communiquer ou de faire des affaires. Le gouvernement s'est engagé à ce que la loi entre en vigueur avant le début du nouveau millénaire.

Le Ministère a également joué un rôle important à l'occasion de la Conférence sur l'harmonisation des lois au Canada dans la rédaction de la loi intitulée *Loi uniforme sur le commerce électronique* (LUCE), que la Conférence sur l'harmonisation des lois au Canada a approuvée en septembre 1999. La LUCE est semblable à la Partie 2 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques* et peut servir aux gouvernements provinciaux à ajuster leurs lois afin de permettre la prestation de leurs services et programmes aux Canadiens qui utilisent la technologie électronique. La LUCE reconnaît également que des contrats peuvent être conclus au moyen de communications électroniques.

À l'heure actuelle, le gouvernement établit au sein de l'administration fédérale une infrastructure à clés publiques (ICP). Cette ICP permettra aux ministères et organismes fédéraux de mener leurs activités électroniques avec plus de sécurité, et cela afin d'améliorer ses services au public et d'accroître l'efficacité des opérations internes de l'administration fédérale.

**Cour fédérale et Cour canadienne de l'impôt**
Le 15 juin 2000, la ministre de la Justice a déposé le projet de loi C-40. Ce projet de loi regroupe les services administratifs de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt en un seul Service d'administration des tribunaux sans lien de dépendance qui desservira la Cour fédérale du Canada, la Cour canadienne de l'impôt et la Cour d'appel de la cour martiale (assuré à

l'heure actuelle par le greffe de la Cour fédérale). Le projet de loi crée également une Cour d'appel fédérale distincte et modifie le statut de la Cour de l'impôt à celui d'une cour supérieure. Ces propositions visent à créer la structure administrative nécessaire pour saisir l'occasion de réaliser des économies comme l'a défini le Vérificateur général dans son rapport de 1997, tout en rehaussant le degré d'efficacité des tribunaux et en respectant leur indépendance.

**Amélioration du processus de révision des condamnations**

L'article 690 du *Code criminel* permet à une personne qui a été déclarée coupable d'un acte criminel ou condamnée par une ordonnance du tribunal en vertu de la Partie XXIV du *Code criminel*, et qui croit avoir fait l'objet d'une condamnation injustifiée, de demander au ministre de la Justice une révision de son cas.

En août 1998, la ministre de la Justice annonçait qu'elle examinerait les moyens d'améliorer le processus de révision des condamnations au Canada. De vastes consultations s'en sont suivies, y compris la publication d'un document de consultation publié en octobre 1998.

Le 8 juin 2000, la ministre de la Justice a déposé le projet de loi C-36 qui comprend des modifications afin de rendre le processus de révision des condamnations plus ouvert, plus accessible et plus responsable. Le projet de loi créera une nouvelle partie du *Code criminel* contenant de nouveaux articles (696.1-696.6) qui :

- énoncent clairement quand une personne est admissible à une révision de son cas;
- précisent les critères d'autorisation à un recours;
- expliquent par règlement le processus de révision et la façon de demander une révision;
- augmentent le pouvoir du Ministre, qui avait été auparavant limité aux déclarations de culpabilité par suite d'une procédure par voie d'acte d'accusation et aux désignations de contrevenants dangereux et à long terme, pour inclure maintenant les condamnations sommaires;
- donnent un pouvoir d'enquête à ceux qui effectuent des enquêtes au nom du ministre, qui permet pour la première fois aux enquêteurs d'obliger les témoins à temoigner et à produire des documents.

Afin de rendre la processus de révision des condamnations plus ouvert et responsable, la ministre de la Justice présentera également au Parlement un rapport annuel, et un site Web sera créé pour donner aux demandeurs de l'information sur la procédure. La Ministre a également annoncé qu'une personne de haut rang en dehors du Ministère sera nommée pour la conseiller directement et superviser l'examen des demandes. Cela permettra de rehausser la promptitude et l'ouverture de la révision de ces cas de condamnations injustifiées, et assurera l'indépendance par rapport au Ministère.

**Compensation judiciaire**

Le 1 er septembre 1999, la première Commission quadriennale d'examen de la rémunération et des avantages sociaux des juges a commencé son enquête sur les salaires et les avantages sociaux des

juges nommées par le gouvernement fédéral. La Commission a été créée en vertu de la *Loi sur les juges* et est composée de trois membres, soit le président, Richard Drouin, o.c., c.r., Eleanor A. Cronk et Frederick Gorbet. Durant son enquête, la Commission a reçu des mémoires écrits et oraux du gouvernement ainsi que d'autres parties, y compris du Conseil canadien de la magistrature et du Conseil canadien des juges. La Commission d'examen a remis son rapport à la ministre de la Justice à la date réglementaire prévue, soit le 31 mai 2000. La ministre de la Justice a déposé le rapport devant chaque chambre du Parlement le 14 juin 2000. Le gouvernement a six mois, soit jusqu'au 30 novembre 2000, pour répondre au rapport.

## RÉPONDRE AUX BESOINS DES CITOYENS ET DES COLLECTIVITÉS

**Règlement des conflits (RC)**

Les gouvernements, les tribunaux, les entreprises, les établissements d'enseignement et le public canadien cherchent de plus en plus des moyens plus efficaces de résoudre les différends. L'Initiative ministérielle en matière de résolution des conflits fait partie de l'examen des options et du choix des plus appropriées pour aider à les régler. Même s'il vaut mieux s'en remettre aux tribunaux pour régler certains différends, de nombreux autres peuvent être résolus sans recourir à la loi. Des procédures telles que la médiation peuvent faire gagner du temps et économiser de l'argent et accroître la satisfaction à l'égard des résultats, donner l'occasion aux parties de jouer un rôle plus direct dans les conflits qui les touchent et préserver les rapports entre les parties au conflit.

Pour appuyer le recours accru et éclairé au règlement des différends au niveau fédéral, le Ministère est très actif sur plusieurs fronts. Depuis les deux dernières années, il administre le fonds de règlements des conflits, soit une initiative de 4,6 millions de dollars dont l'objet est de soutenir l'élaboration et l'application de programmes et projets du genre de résolution des conflits qui a fourni un soutien à 38 organismes fédéraux pour concevoir et appliquer des projets de RC. Il s'agissait notamment du soutien à des dialogues exploratoires sur les efforts de résolution d'affaires de sévices sur les étudiants autochtones dans les pensionnats, d'un projet de RC pour résoudre des différends dans des établissements pénitentiaires fédéraux, et d'un projet d'amélioration du mécanisme d'appel relatifs au Régime de pensions du Canada.

Le Ministère a établi également un Programme de partage des médiateurs du ministère de la Justice qui offre un accès élargi aux médiateurs formés, et ce, à l'échelle de l'administration fédérale, en règlement de conflits survenant sur le lieu de travail. Une formation continue des employés ministériels et des représentants des clients dans le domaine des concepts et pratiques de RC est essentielle aux connaissances et à la spécialisation en matière de RC dans l'administration fédérale. Cette formation prend diverses formes , allant de la prestation d'un module de sensibilisation juridique, afin d'initier les ministères et organismes clients à la vaste gamme de mécanismes axés sur le règlement des conflits, à une formation plus formelle dans des procédés particuliers de RC tels que la négociation structurée et la médiation.

Le ministère de la Justice travaille avec les ministères clients les plus importants pour les aider à élaborer et à appliquer des pratiques solides de RC qui répondent aux besoins particuliers de ces ministères.

En dehors du gouvernement, le Ministère œuvre étroitement avec les gouvernement provinciaux et territoriaux , les sociétés de droit et des organismes de RC sans but lucratif afin de mettre en commun l'information et de mettre sur pied des politiques et des pratiques qui appuient l'intérêt grandissant manifesté à l'endroit du RC dans tout le pays. De plus, le Ministère a publié une brochure sur le règlement des différends pour aider les Canadiennes et les Canadiens à mieux comprendre ce qu'est le règlement des différends. Le Ministère administre depuis deux ans dans chaque programme de droit au Canada un « Prix RC dans les études de droit » de 1 500 $, pour le meilleur mémoire exposant de nouvelles idées et attestant une qualité supérieure dans le domaine du règlement des conflits.

**Programme d'aide juridique**

Afin de garantir que les Canadiennes et les Canadiens désavantagés ne manqueront pas d'avocat dans des affaires pénales graves, le Ministère fournit des fonds d'aide juridique aux provinces et territoires au moyens d'ententes de contributions et d'accès aux Ententes en matière de justice. La particularité de ces ententes est la création d'un comité de hauts fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, chargé de communiquer l'information et de collaborer à l'élaboration de la politique en matière d'aide juridique. Le Groupe de travail permanent sur l'aide juridique est également mandaté pour mener, auprès d'organisations non gouvernementales qui s'intéressent à la justice, des consultations à un moment précoce sur des projets en matière d'aide juridique et d'autres initiatives susceptibles d'avoir une incidence sur les coûts, la qualité et la prestation des services d'aide juridique.

**Programme de Fonds de subventions et contributions**

Il s'agit d'un programme de financement pour des projets novateurs qui favorisent un système de justice équitable, efficace et accessible à tous. Par exemple, en 1999-2000, des fonds ont été accordés à l'Institut national de la magistrature en vue d'élaborer des séances de sensibilisation au contexte social à l'intention des juges. De plus, le Fonds a accordé une aide financière à l'Association canadienne des juges de cours provinciales pour leur travail constant dans les deux langues officielles en vue d'améliorer l'administration de la justice et l'égalité du bilinguisme entre les juges professionnels et territoriaux du Canada. Un autre exemple en est la financement de treize organismes publics désignés de vulgarisation et d'information juridiques (VEIJ) à l'appui de la prestation de ces services au Canadiennes et Canadiens de façon à souligner la coopération et la planification concertée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

**Programmes de justice communautaire autochtone**

Les responsables de la Stratégie sur la justice applicable aux Autochtones ont été mandatés par le Cabinet pour contribuer à la réalisation de projets de justice communautaire pour les Autochtones. Les coûts de ces projets sont partagés avec les provinces et les territoires pour une

période de cinq ans qui prendra fin en mars 2001. En août 2000, la Stratégie contribue à la réalisation de 84 programmes offrant des services à quelque 270 collectivités réparties dans onze provinces et territoires.

Ce qui explique en particulier le succès de cette initiative, c'est le rôle joué par les Premières Nations ainsi que par les communautés Métis et Inuit dans la mise sur pied de services de justice destinés aux Autochtones, de manière que leurs traditions culturelles et leurs réponses collectives soient respectées dans le règlement des différends. Les programmes utilisent une diversité de modèles, qu'il s'agisse de médiation, de cercles ou de conférences, qui s'attachent à la guérison et à la responsabilité communautaire, plutôt qu'à l'isolement et à la sanction. Ils prévoient des solutions de rechange et des mesures de déjudiciarisation dans le cas des dossiers criminels, des mesures de médiation et de règlement des conflits dans les affaires civiles et se rapportant à la famille et au bien-être des enfants, ainsi que de l'aide à l'intention des juges autochtones et des programmes de cours tribales. Les programmes relient en général les professionnels de la justice aux victimes, aux familles, aux chefs, aux Anciens et autres personnes respectées, ainsi qu'aux prestataires de services autochtones, pour que soient élaborées des solutions de rechange durables et de qualité. Au mois d'août 1999, une somme de 6,8 millions de dollars a été versée à des collectivités autochtones, et les provinces et territoires avaient contribué un financement équivalent ou supérieur.

Les programmes de justice communautaire autochtone s'ajoutent au Programme des travailleurs judiciaires autochtones, lequel, depuis bien des années, aide les Autochtones traduits devant le système de justice pénale à obtenir un traitement équitable, juste et qui tient compte de leur culture. La contribution du gouvernement fédéral à ce programme s'établit à 4,5 millions de dollars pour le présent exercice. Le Ministère a effectué un examen du Programme des travailleurs judiciaires autochtones en collaboration avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones pour la prestation du Programme en vue de rehausser la capacité de celui-ci à répondre aux nouveaux besoins des collectivités autochtones. Au cours des douze derniers mois, les recommandations faites dans le cadre de l'examen ont été approuvées lors d'une réunion des sous-ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la justice.

**Autonomie gouvernementale des Autochtones**

Au mois d'août 2000, la Direction de la justice applicable aux autochtones participait à environ 17 négociations d'autonomie gouvernementale axées sur l'administration de la justice dans huit provinces et territoires. Outre ces négociations, le Ministère orientait et conseillait les principaux négociateurs fédéraux dans plusieurs autres négociations où l'administration de la justice sera éventuellement un aspect à débattre, une fois conclues les discussions sur d'autres sujets prioritaires.

Plusieurs des groupes autochtones qui participent aux négociations d'autonomie gouvernementale s'occupent également de la mise en œuvre de programmes en matière de justice, lesquels sont financés par l'intermédiaire de la Stratégie de justice autochtone, ce qui leur permet de trouver

des solutions pratiques aux problèmes en vue de les aider à atteindre l'autonomie gouvernementale.

**Nunavut**

**Secrétariat de coordination des questions du Nord** (fermé le 31 mars 2000)
Le Secrétariat de la coordination des questions du Nord a été créé en 1987 pour coordonner la participation du Ministère aux affaires du Nord. Les activités ont surtout porté au cours des deux dernières années sur la création du nouveau territoire du Nunavut. Au cours de ses six derniers mois d'activité, toutefois, le Secrétariat a amorcé l'élaboration de programmes d'enseignement et de formation au Nunavut. Cela prolongera le mandat fédéral en vertu de l'entente sur les revendications territoriales en fournissant à la population du Nunavut la possibilité d'obtenir un enseignement postsecondaire et une formation adaptés à sa culture.

La stratégie du ministère de la Justice comprend trois volets :

a) un baccalauréat élaboré par le Centre d'initiatives en enseignement, Université Carleton, en collaboration avec le Collège arctique du Nunavut;
b) un diplôme en droit délivré par la Faculté de droit de l'Université de Victoria en collaboration avec la Société de l'École de droit Akitsiraq;
c) un Programme de recrutement de stagiaires Inuit (ministère de la Justice) - ce programme est en cours de conception afin d'offrir un salaire aux étudiants.

La Direction générale des programmes s'est chargée de l'initiative de formation et d'enseignement ainsi que de la coordination des groupes de travail des programmes du Nunavut. Celle des relations intergouvernementales et extérieures est maintenant responsable de la coordination, de la liaison et de l'information dont s'occupait le Secrétariat.

**Cour de justice du Nunavut**
Le 1er avril 1999, les Canadiens et Canadiennes ont accueilli dans la fédération un nouveau partenaire, le territoire du Nunavut. Le Ministère a travaillé en collaboration avec le commissaire intérimaire ainsi qu'avec Nunavut Tunngavik, Inc. et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour la mise en place de la Cour de justice du Nunavut, un tribunal de première instance. Ce système, conçu pour répondre aux particularités géographiques, climatiques, démographiques et culturelles de l'Arctique oriental, vise à simplifier la structure judiciaire, à améliorer l'accessibilité, à abréger les délais et à réduire les déplacements des juges et le nombre de circuits.

**Réclamations visant les pensionnats**
Le Ministère a continué à collaborer étroitement avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à la mise en œuvre de la stratégie nationale en vue de résoudre les réclamations dues aux sévices subis par les Indiens dans les pensionnats. En 1999, douze projets pilotes ont été entrepris pour mettre à l'épreuve des mécanismes de rechange en vue de résoudre les différends d'une façon appropriée et opportune.

**Bilinguisme et bijuridisme**

Le Comité sur le bilinguisme et le bijuridisme est le principal organe du Ministère pour la planification, la coordination et la prise de décision en la matière. Le Comité s'est réuni à trois reprises en 1999 et a donné son aval au plan d'action du Ministère relativement à l'exécution de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, dans laquelle le gouvernement s'engage à favoriser l'épanouissement des collectivités minoritaires de langue anglaise et française au Canada.

Le Comité a mandaté le Bureau de la Francophonie pour organiser le 21 mai 1999 un Colloque d'une journée portant sur la Francophonie au Canada. La tenue de cette activité faisait partie des célébrations de l'Année de la Francophonie canadienne entre le 20 mars 1999 et le 20 mars 2000. Le Colloque visait également à mettre de l'avant et à informer les employés du Ministère que le Canada allait accueillir, en collaboration avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le huitième Sommet de la Francophonie qui réunissait 52 chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Le Ministère a également monté un kiosque au Village de la Francophonie afin de renseigner les Canadiens et les Canadiennes, ainsi que les visiteurs des pays membres de la Francophonie, sur les programmes et les initiatives du Ministère en matière de langues officielles.

**Programme d'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil du Québec**

Ayant adopté en 1993 la *Politique d'application du Code civil du Québec à l'administration publique fédérale*, le Ministère a par la suite mis en œuvre le *Programme d'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil de la province de Québec*, dont il a confié le mandat à la Section du Code civil. Ce Programme vise à adapter les lois et règlements fédéraux, qui traitent de droit privé ou en utilisent les notions, aux nouveaux concepts, aux nouvelles institutions et au nouveau vocabulaire du *Code civil du Québec*. Il fait également siens les objectifs de la *Politique sur le bijuridisme législatif* qui permet aux juristes de common law et aux civilistes, tant anglophones que francophones, de reconnaître leur tradition juridique respective. Il assure enfin une meilleure réalisation des politiques législatives fédérales au Québec et aux minimise du même coup les problèmes d'application et d'interprétation des lois fédérales qui peuvent naître de l'entrée en vigueur du *Code civil du Québec*.

La Section du Code civil poursuit ses travaux d'harmonisation et le projet de loi S-12, *Loi n$^{0}$ 1 visant à harmoniser le droit fédéral avec les droit civil du Québec*, déposé au Sénat le 11 mai 2000, propose la modification d'une première série de lois fédérales.

À l'heure actuelle, le Ministère œuvre à l'harmonisation d'autres lois et règlements fédéraux et il consulte les parties intéressées, par exemple les ministères et organismes fédéraux, le ministère de la Justice du Québec, le Barreau du Québec, la Chambre des notaires du Québec, la magistrature, les universitaires, les juristes et divers organismes et professionnels du secteur privé, afin d'assurer le succès de la mise en œuvre de ce programme. Les travaux effectués au Canada dans le domaine du bijuridisme retiennent l'attention de nombreux partenaires internationaux.

**Diversité et égalité des sexes**
En octobre 1999, l'Initiative concernant l'égalité des sexes a été intégrée à la Division de la diversité, de l'égalité et de l'accès à la justice pour former le Bureau de la diversité et de l'égalité des sexes (BDES). Le BDES établit à l'heure actuelle les structures, processus et instruments nécessaires pour faire de la pratique consistant à analyser l'égalité des sexes une obligation pour les décideurs, les plaideurs, les conseillers juridiques et les rédacteurs législatifs du Ministère. Analogue au réseau de l'égalité des sexes, un réseau de la diversité est en cours de création afin d'assurer le déroulement de l'analyse de la diversité dans tous les secteurs pertinents du Ministère. L'analyse de la diversité et de l'égalité des sexes continue d'être encouragée à l'administration centrale et dans les régions, ainsi que dans d'autres ministères, parmi les intervenants du secteur privé et dans d'autres pays.

Le Ministère préside conjointement avec la Colombie-Britannique, le Groupe de travail fédéral/provincial/territorial sur la diversité, l'égalité et la justice qui traite des questions de diversité du point de vue des juridictions. Le Groupe de travail FPT peaufine la grille intégrée d'analyse de la diversité et de l'égalité afin d'être mieux en mesure d'aider à évaluer l'incidence que des projets en matière de justice sont susceptibles d'avoir pour les Autochtones, les personnes handicapées, les adolescents et les enfants, les minorités raciales, les femmes et d'autres groupes de personnes vulnérables.

**Programme de partage des coûts liés à la justice pour les jeunes**
Le programme permet d'aider financièrement les provinces et les territoires pour mettre sur pied et offrir des programmes et des services adéquats aux jeunes contrevenants. La Stratégie de renouvellement de la justice pour les jeunes nécessitait la réévaluation du niveau de ressources fédérales nécessaires et des mécanismes financiers qui seraient le mieux en mesure de contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques dans ce domaine de compétence partagée.

En février 1999, on a annoncé l'affectation de ressources supplémentaires dans le budget fédéral. Des dispositions financières provisoires ont alors été mises en place pour l'exercice 1999-2000 en vue d'appuyer le projet de loi sur le système de justice pénale pour les adolescents tout en veillant à négocier ces arrangements avec les autres instances. En juin 2000, le Comité FPT des sous-ministres responsables de la justice a approuvé un modèle d'entente quinquennale de 2000-2001 à 2004-2005 en juin pour le ministère de la Justice. Le Conseil du Trésor a approuvé les modalités des nouvelles ententes et un décret en conseil a été rendu en juillet 2000 autorisant la Ministre à aller de l'avant.

Ces nouvelles ententes joueront un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la Stratégie de renouvellement, comme appui et complément nécessaire à la loi. Conforme à l'entente cadre sur l'Union sociale, elles misent sur une collaboration dynamique avec les provinces et les territoires pour faciliter l'atteinte d'objectifs stratégiques communs grâce à une planification conjointe, une gestion financière souple, l'imputabilité publique, la transparence et la prévention des conflits.

## INFORMER LES CITOYENS CANADIENS

**Le ministère de la Justice en direct : http://www.canada.justice.gc.ca**

Le site Internet du ministère de la Justice, dont l'adresse est : http:// www.canada.justice.gc.ca donne aux Canadiens et autres utilisateurs intéressés à travers le monde le libre accès aux publications du Ministère, comme les *Lois révisées du Canada* et la *Codification des règlements du Canada*, qui sont mises à jour chaque trimestre. On y trouve également des rapports, des consultations, de l'information de première main sur les initiatives gouvernementales (comme les Victimes d'actes criminels ou la Justice pour les jeunes), des communiqués de presse et de l'information afférente, des nominations judiciaires, des discours, des publications ministérielles nouvelles ou mises à jour, de la jurisprudence et des résumés, ainsi que des décisions (comme Les lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants : une liste de jurisprudence et de résumés choisis, le Recueil des décisions relatives à la *Charte canadienne des droits et libertés*). On peut également avoir accès à des bases de données et à des répertoires (comme le Répertoire de tiers impartiaux en matière de règlement de conflits et le Répertoire électronique du ministère de la Justice du Canada) ainsi qu'un accès préliminaire au service d'exécution des ordonnances et des ententes familiales du Ministère. Enfin, on peut consulter d'autres ressources au besoin.

On trouve toujours sur le site une répartition efficace des renseignements pertinents, et son utilité ainsi que sa popularité se reflètent à la fois dans les commentaires des utilisateurs et les statistiques sur l'utilisation. À cet égard, l'utilisation du site a augmenté d'environ 100% depuis l'an dernier. Par exemple, en juillet 2000, on a relevé au total 1 377 138 contre 691 853 aperçus de page en juillet 1999. Le nombre moyen de séances de l'utilisateur par jour a augmenté d'environ 80% (passant de 3 620 à 6 432). Presque la moitié des visites continuent d'être concentrées à la section «Lois» du site.

Le 17 avril 2000, un nouveau site Web interactif visant à faire connaître aux jeunes l'histoire des droits de la personne au Canada, a fait ses débuts au Salon Pepsi Jeunesse, forum annuel très populaire auprès des jeunes tenu à Montréal. *Justice 2000 : Évolution des droits de la personne au Canada.* Le site a été lancé officiellement le 14 avril dernier par M. Raymond Lavigne, député de Verdun-St-Henri, au nom de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, l'honorable Anne McLellan. Ce site Web a été conçu par le ministère fédéral de la Justice, dans le cadre des projets du millénaire du gouvernement du Canada.

**Système de gestion de l'information sur la législation (SGIL)**

Le Ministère a commencé de travailler avec la Chambre des communes, le Sénat, le Bureau du Conseil privé et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada en vue d'améliorer la manière dont les projets de loi, les lois et les règlements sont rédigés, codifiés et publiés. Un nouveau système de gestion de l'information permettra au grand public de consulter les lois nouvelles et codifiées sur Internet seulement quelques jours après leur promulgation, et il sera doté d'un meilleur instrument de recherche qui en facilitera l'utilisation.

**Programme de vulgarisation et d'information juridiques (VIJ)**

Le Programme de vulgarisation et d'information juridiques (VIJ) est chargé de fournir aux Canadiens des services d'information et de vulgarisation dans le domaine juridique, pour qu'ils soient mieux renseignés et qu'ils puissent participer plus activement au système de justice. Le VIJ s'inscrit dans le cadre des priorités et du mandat du ministère de la Justice, et il appuie les orientations du Secteur des politiques ainsi que l'exécution du plan strategique de la Direction générale des programmes pour faire en sorte que l'on ait un système de justice intégré qui soit accessible à tous, souple, efficace, axé sur le citoyen et la collectivité.

Le Ministère continue de soutenir, dans chaque province ou territoire, un organisme qui assure des services de vulgarisation et d'information juridiques. Ces organismes constitués en réseau jouent un rôle précieux puisqu'ils permettent de veiller à ce que les Canadiens, en particulier ceux qui n'ont pas accès à d'autres sources d'information, soient informés de leurs droits et responsabilités. Le Ministère continue aussi d'aider le Réseau d'accès à la justice (ACJNet) qui, par l'entremise d'Internet, offre des services d'information et de vulgarisation dans les domaines du droit et de la justice.

En mars dernier, la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Anne McLellan, a annoncé que le ministère de la Justice accordera 180 000 dollars pour l'exercice 1999-2000 à Éducaloi, service de vulgarisation et d'information juridiques au Québec. Le gouvernement du Québec a chargé le Barreau du Québec de la prestation de ces services. Le financement se poursuivra au cours de l'exercice 2000-2001. Le ministère de la Justice du Canada s'associe au Barreau et à la province de Québec par l'entremise d'Éducaloi. Ce service fournira des produits de vulgarisation et d'information juridiques au moyen d'un site Internet, de feuillets d'information et autres.

**Prix Justicia**

Le Ministère, en collaboration avec l'Association du Barreau canadien et la Commission du droit du Canada, a parrainé le premier Prix Justicia d'excellence en journalisme.

Ces prix reconnaîtront l'excellence en journalisme francophone et anglophone dans les médias écrits et diffusés, qui favorisent la prise de conscience et la compréhension d'un aspect du système de justice canadien et des rôles des institutions et des participants du système de justice. Les noms des lauréats seront annoncés à la conférence de l'ABC à Halifax.

Un jury indépendant, composé du juge Anne-Marie Trahan de la Cour supérieure du Québec, de Wade McLauchlan de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard , et de Stuart Adam, de l'Université Carleton, a examiné les candidatures.

**Réseau d'apprentissage de la justice autochtone**

Ce réseau continue, dans le cadre de la Stratégie de justice pour les Autochtones, de mettre en contact des travailleurs de première ligne autochtones avec d'autres spécialistes du droit dans les collectivités rurales et urbaines. Il a organisé des conférences et des ateliers de formation ou a contribué financièrement à la tenue de ces conférences et ateliers dans tous les coins du pays

depuis le mois d'août 1998. Il fait paraître, à tous les deux mois, un bulletin intitulé «Lien» qui est largement diffusé, notamment à l'ensemble des Premières nations. On y fait état de modèles de programme innovateurs et de collectivités qui se distinguent par leur excellence. Le Réseau continue d'offrir, sur demande, le très populaire document intitulé « Créer des partenariats de justice communautaire : les cercles de conciliation communautaires ». En outre, il distribue un guide des vidéos portant sur des sujets relatifs à la justice applicable aux Autochtones, ainsi que de ses propres vidéos. Notons, à titre d'exemple, le documentaire sur le Donald Marshall Cultural Camp, pour les jeunes à risque, et le documentaire vidéo intitulé «Une question de confiance» sur le travail de la Société de liaison entre les autochtones et la police de Vancouver, lequel s'est mérité un prix.

**Programmes d'échange droit civil/Common law -- bourse**

Le Ministère appui le programme d'échange d'étudiants qui a pour objectif de promouvoir une meilleure compréhension du bijuridisme du système de justice canadien. Le programme offre aux étudiants en droit soit en common law soit en droit civil l'occasion de passer une pleine session à étudier l'autre système de droit (droit civil ou common law). Le Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada a la responsabilité de ce programme.

**Programme d'accès aux études de droit pour les Autochtones**

Le ministère de la Justice offre des bourses aux Métis et aux Indiens non inscrits depuis 1975. Le programme vise à encourager les étudiants métis ou indiens non inscrits à embrasser la profession juridique et, à cette fin, leur offre un soutien financier pour leur permettre de fréquenter une faculté de droit. Le nombre de bourses varie selon la répartition des fonds chaque année. Le Ministère applique ce programme en collaboration avec 20 universités canadiennes.

**Programme d'invités et d'échanges professionnels (PIÉP)**

Le PIÉP est un programme de perfectionnement professionnel innovateur visant à favoriser les échanges de compétences professionnelles entre le ministère de la Justice et ses divers partenaires de la communauté juridique, nationale, internationale et bijuridique Grâce à ce programme, le ministère de la Justice offre à ses employés des expériences enrichissantes tant au plan professionnel que personnel.

Le Ministère accueille également des professionnels de l'extérieur qui permettent d'amener de nouveaux points de vues et de partager des expériences particulières avec des professionnels du Ministère.

À titre d'exemple, nous pouvons mentionner le stage qu'effectue l'un de nos professionnels à Bruxelles, à la Commission européenne, afin d'étudier les rapports qui lient en Europe le droit civil à la common law.

Les échanges sont organisés avec les ressources du PIÉP qui mettent à profit les divers outils à la disposition du Ministère comme «Échange Canada».

## VENIR EN AIDE AUX FAMILLES ET PROTÉGER LES ENFANTS

**Programme d'action national pour les enfants**

Le ministère de la Justice appuie les travaux des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux visant l'élaboration d'un Programme d'action national pour les enfants. Les résultats des consultations publiques menées par le Conseil fédéral, provincial et territorial des ministres sur le renouvellement de la politique sociale, publiés le 21 juin 2000, ont mis en évidence les quatre objectifs que les Canadiennes et les Canadiens visent pour leurs enfants : ils veulent que ceux-ci soient en bonne santé physique et émotionnelle, en sécurité, réussissent dans leurs études, soient engagés et responsables socialement.

Pour le ministère de la Justice, ce programme sert à trouver des solutions à des problèmes liés à des grandes questions sociales. Il permet également de prendre des mesures communes concernant d'importants secteurs d'intérêt pour le Ministère, comme la prévention du crime, la justice applicable aux jeunes, la violence chez les enfants de moins de douze ans, les enfants victimes, la violence familiale, les droits de garde et de visite, la justice applicable aux Autochtones, et autres. Le Ministère participe à des groupes de travail et des comités dans le cadre du programme.

**Violence familiale**

Dans le cadre de l'Initiative concernant la violence familiale, le Ministère continue d'appuyer les mesures et les réformes de renforcement du système de justice pénale dans le domaine de la violence familiale. Durant l'exercice 1999-2000, en collaboration avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, le ministère a publié en décembre 1999 un Manuel en matière de harcèlement criminel à l'intention de la police et des procureurs de la Couronne. Plus de 3 500 exemplaires ont été distribués au Canada et on le trouve également sur le site Web du Ministère. Il contient des lignes directrices pratiques pour les policiers, le personnel de la Couronne et de justice pénale, qui cherchent à promouvoir la sécurité des victimes en tout temps. Le 8 juin 2000, la ministre fédérale de la Justice a déposé le projet de loi C-36 qui propose d'accroître la peine maximale pour harcèlement criminel de cinq à dix ans. Au cours de l'année écoulée, d'autres activités ont porté sur l'appui à la recherche, le financement de projets et l'élaboration de produits de vulgarisation et d'information juridiques visant la violence familiale.

**Droit de la famille**

Le droit de la famille est un domaine de juridiction partagée et le ministère de la Justice oeuvre avec les provinces et les territoires pour appuyer les familles et veiller à ce que l'intérêt de l'enfant soit primordial dans les cas de séparation et de divorce.

En collaboration avec les provinces et les territoires, le Ministère continue de mettre au point, d'appliquer, de surveiller et de communiquer les réformes législatives, y compris l'introduction, le 1er mai 1997, des Lignes directrices concernant les pensions alimentaires pour enfants, dans le dessein d'établir des montants de pensions plus équitables et constants pour le meilleur avantage de l'enfant. D'autres procédures d'exécution ont été mises en place pour aider les organismes provinciaux et territoriaux d'application de la loi à faire respecter les obligations en matière de pensions alimentaires familiales.

Dans le budget du 28 février 2000, le gouvernement du Canada a fourni 29 millions de dollars aux provinces et territoires sur deux ans pour accroître leur soutien aux initiatives de droit familial axées sur l'enfant. Plus précisément, les nouveaux fonds aident les provinces et les territoires à poursuivre la prestation de programmes élargis tels que l'information sur le rôle des parents et le développement de compétences à cet égard, les services de médiation, un soutien novateur et axé sur les tribunaux, ainsi que de meilleurs programmes d'exécution.

Le ministère de la Justice collabore également avec les provinces et les territoires à l'élaboration de propositions visant la garde et le droit de visite qui mèneront à une approche coopérative des questions de droit familial et qui encourage les responsabilités des parents, se concentreront sur les meilleurs intérêts de l'enfant et aideront à gérer au mieux les conflits entre les parents. Des consultations publiques sur des propositions bien définies devraient commencer en 2001. Les résultats de l'étude approfondie, qui sera coordonnée avec la révision des Lignes directrices concernant les pensions alimentaires pour enfants, seront remis au Parlement avant le 1er mai 2002.

**Les enfants en tant que victimes de la criminalité**

Le ministère de la Justice soutient les lois et initiatives des provinces et des territoires qui tendent à protéger les enfants en s'assurant que les infractions et les sanctions qui s'y rattachent figurent au *Code criminel*. Le Ministère travaille à mieux protéger les enfants par le truchement de l'Initiative concernant les enfants en tant que victimes de la criminalité lancée en 1997 au cours d'un examen approfondi du droit pénal.

Dans le cadre de l'Initiative concernant les enfants en tant que victimes de la criminalité, le Ministère consulte à l'heure actuelle les Canadiens et Canadiennes, les gouvernements provinciaux et territoriaux et tous ceux qui s'occupent du bien-être des enfants, à propos des changements qui pourraient être apportés au *Code criminel* pour améliorer la protection des enfants contre tout danger grave. Les sujets étudiés comprennent notamment la création d'infractions liées aux enfants, de nouvelles approches en matière de détermination de la peine pour améliorer la protection des enfants contre les récidivistes, ainsi que des réformes qui pourraient aider les enfants victimes à participer à titre de témoins dans la salle d'audience et traiter des enjeux relatifs à l'âge de consentement à l'activité sexuelle.

La protection des enfants est un élément clé de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. Au cours de l'année écoulée, le Ministère a accordé des fonds pour plusieurs projets dans ce domaine, y compris près de 800 000 dollars au Centre de

service familial et à la Société John Howard à l'appui des initiatives *Les enfants témoins d'actes de violence*. Ce projet conjoint avec ces deux organismes vise à réprimer la violence à l'égard des femmes et des enfants à la maison.

**Prostitution d'enfants**

Depuis 1992, le ministère de la Justice participe au Groupe de travail fédéral/provincial/territorial sur la prostitution qui passe en revue les lois, les politiques et les pratiques concernant les activités reliées à la prostitution. Le groupe de travail prévoit une réunion nationale, en automne 2000, des représentants de la collectivité de la justice et du monde du bien-être de l'enfant ainsi que des experts réputés de chaque juridiction pour mettre au point des approches intégrées pour les adolescents prostitués. Cette réunion, qui sera coprésidée par le gouvernement de la Colombie-Britannique et le ministère fédéral de la Justice, permettra de discuter de la participation de l'enfant, de la prévention, de la protection, du rétablissement et de la réinsertion, ainsi que de la collecte et de la diffusion de l'information.

Le ministère de la Justice continue s'appuyer les projets communautaires qui visent à protéger les jeunes à risque. Par exemple, en octobre 1999, il s'est joint à l'Équipe d'action de la région de la Capitale de Victoria pour résoudre le problème de la prostitution infantile et juvénile dans la région de Victoria. Le Ministère a fourni 489 825 dollars en vertu de la Stratégie nationale sur la sécurité et la prévention du crime au Projet de l'Équipe d'action pour la prévention et l'intervention précoce auprès des enfants et des adolescents exploités se..uellement.

Au cours de l'année écoulée, le ministère de la Justice a étroitement collaboré à la rédaction du *Protocole facultatif de la Convention internationale sur les droits de l'enfant,* protocole qui porte particulièrement sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. En mai 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les Protocoles facultatifs de la Convention internationale sur les droits de l'enfant visant la participation des enfants à des conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie infantiles. Le ministère de la Justice a pris part aux travaux du Groupe de travail qu'ont mis sur pied les Nations Unies pour rédiger ces protocoles facultatifs.

## PROTÉGER LES COLLECTIVITÉS

**Contentieux des affaires civiles**

Le Ministère a travaillé étroitement avec tous les autres ministères et organismes de l'administration fédérale à la défense d'une foule de litiges et de recours contre la Couronne, notamment la défense d'importants recours collectifs, ainsi que la représentation des intérêts de l'État dans les enquêtes publiques, les révisions judiciaires et les contestations de dispositions de la Charte.

Certaines de ces contestations portent sur des programmes et des politiques du gouvernement et ont une incidence sur la perception qu'a le grand public du gouvernement et de l'administration de la justice, ainsi que sur la confiance qu'il a envers lui.

La responsabilité de défendre ces contestations fait ressortir la nécessité de faire comprendre à l'ensemble de la fonction publique le rôle du Procureur général, qui est notamment de viser l'uniformité dans les positions prises et d'atteindre la qualité la plus élevée possible dans les représentations faites pour le compte de la Couronne.

***Loi sur les contraventions***

La *Loi sur les contraventions*, a été adoptée pour recourir à de nouveaux moyens de poursuivre les personnes qui commettent des infractions fédérales désignées en tant que contraventions plutôt qu'à une procédure sommaire prévue au *Code criminel*. Elle réduit les conséquences d'une condamnation, permet de mieux faire respecter la loi, diminue la charge des affaires non contestées devant les tribunaux et abaisse le coût d'administration de la justice.

À la suite des modifications de 1996 à la Loi, on peut recourir aux régimes provinciaux et territoriaux pour faire des poursuites en matière de contraventions en vertu de la loi. Ces modifications aident à diminuer les chevauchements et les dédoublements entre le régime fédéral et les régimes provinciaux. Ainsi, la loi prévoit que le gouverneur en conseil peut rendre des règlements applicables aux lois de la province ou du territoire où a lieu la poursuite. Elle permet également au ministre de la Justice de conclure avec les provinces et les territoires des accords portant sur l'administration et l'application de la loi. Elle permet en outre de conclure des accords avec les provinces, les territoires et les municipalités portant sur le traitement des contraventions et la perception des amendes. Les agents de l'autorité peuvent désormais émettre des procès-verbaux provinciaux pour des contraventions, auquel cas la procédure suivie sera identique à celle qui prévaut pour une infraction provinciale ou territoriale.

Jusqu'à présent, quelque 2 000 infractions fédérales ont été désignées comme contraventions et sont assujetties aux régimes pénaux de l'Ontario, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba et le seront également bientôt en Nouvelle-Écosse et au Québec

**Loi concernant les empreintes génétiques**

La *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* a pris effet le 30 juin 2000. Elle porte création d'une banque nationale de données située au quartier général de la GRC à Ottawa. Elle comprend un index des scènes de crimes renfermant des profils d'empreintes génétiques de jeunes

contrevenants et de contrevenants adultes civils et militaires et de personnes déclarées coupables de crimes graves. L'information peut être associée à des données du système et permettre ainsi d'identifier des récidivistes. La nouvelle loi complète le régime des mandats qui existe depuis 1995 et vient parachever la stratégie législative du gouvernement fédéral concernant les empreintes génétiques.

**Programme judiciaire de traitement de la toxicomanie**

En décembre 1998, le ministère de la Justice s'est joint au ministère du Solliciteur général dans l'attribution d'une somme de plus de 1,6 million de dollars sur quatre ans qui sert à financer à Toronto le Tribunal de traitement de la toxicomanie. Ce programme communautaire est une solution de rechange à l'incarcération, et il vise à réduire par le traitement la consommation excessive de drogues et le comportement criminel. C'est le premier du genre au Canada, et il pourrait devenir un modèle pour des programmes semblables de déjudiciarisation à l'échelle du Canada. Le financement de ce projet provient du Fonds d'investissement dans la prévention de la criminalité, dans le cadre de la Stratégie du gouvernement du Canada pour la sécurité communautaire et la prévention du crime.

**Violation de domicile**

Le 8 juin 2000, la ministre McLellan a déposé un amendement au *Code criminel* qui renforcera les dispositions de détermination des peines pour vol avec violation de domicile. Ce nouvel amendement définira précisément la violation de domicile comme une circonstance aggravante que le juge doit prendre en compte au moment du prononcé de la sentence. Cet amendement indiquera clairement aux juges que le gouvernement du Canada considère les violations de domicile comme un comportement criminel méritant des peines significatives.

**SERVICE FÉDÉRAL DES POURSUITES**

Le Service fédéral des poursuites (SFP), qui est formé de procureurs permanents et de mandataires provenant du secteur privé, dirige les poursuites menées partout au pays pour le compte du procureur général du Canada en vertu d'un large éventail de lois fédérales, notamment la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, la *Loi sur les douanes*, la *Loi sur l'accise* et la *Loi sur l'impôt sur le revenu*. Les procureurs du SFP peuvent agir à titre d'agents du Solliciteur général du Canada afin d'obtenir l'autorisation d'intercepter des communications. Dans les trois territoires, le SPF est la seule autorité habilitée à engager des poursuites judiciaires et il s'occupe également des poursuites dans les cas d'infractions au *Code criminel*. Le SFP joue un rôle consultatif important en matière de droit pénal et représente le procureur général du Canada pour ce qui est des grandes questions de droit pénal dans les cours d'appel.

***Crime organisé***

Le SFP joue un rôle de premier plan dans la lutte contre le crime tant au Canada que contre le crime transnational. Les procureurs du SFP engagent des poursuites complexes et de grande envergure contre des organisations criminelles dans toutes les régions du Canada. Ils font toujours

partie des unités mixtes des produits de la criminalité, soit des groupes de travail multidisciplinaires, situés dans 13 villes du pays, qui s'occupent tout particulièrement des enquêtes et des poursuites pour ce qui est des organisations du crime organisé, ainsi que de la saisie et de la confiscation des produits de la criminalité. Le SFP prête souvent son concours d'experts dans l'élaboration des lois visant le crime organisé et il met sur pied à l'heure actuelle le Service du crime organisé en vue de rehausser sa collaboration avec la GRC et d'autres organismes d'exécution de la loi.

***Crime de rue***

Outre les grandes poursuites contre le crime organisé, le SFP s'occupe des infractions de rue, mais ses procureurs ne comptent pas toujours sur le modèle traditionnel de la justice pénale pour résoudre ces cas. Le SFP continue d'avoir recours à des solutions de rechange extérieures au système de justice pénale pour les délinquants ayant commis une infraction mineure. Par exemple, un protocole innovateur conclu avec Operation Springboard, à Toronto, permet aux délinquants à faible risque d'effectuer des travaux communautaires sous surveillance. Entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000, un total de 510 contrevenants ont été renvoyés à l'Operation Springboard (Opération tremplin) après avoir été accusés de possession de petites quantités de substances contrôlées, généralement de la marijuana. Ce programme de déjudiciarisation exige des participants qu'ils prennent la responsabilité de leurs actes et qu'ils fassent des travaux communautaires pendant une certaine période. Une fois terminé, on met fin aux poursuites.

***Justice réparatrice***

Les procureurs du SFP ont pris la tête de plusieurs programmes novateurs qui complètent les pratiques traditionnelles de détermination de la peine et offrent aux contrevenants non violents la possibilité de contribuer à la réparation des dommages que leurs actes ont causés. Le Programme torontois du Tribunal de traitement de la toxicomanie existe depuis deux ans. Il s'agit d'une solution de rechange, axée sur la collectivité, à l'emprisonnement qui vise à réduire la toxicomanie et le comportement criminel au moyen de traitement. Le programme est financé par le Fonds d'investissement de la prévention du crime relevant de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. Le programme compte deux phases. La première porte sur le traitement intensif et l'intervention du tribunal et dure entre huit et quinze mois. La phase II vise la période après traitement et dure de six à douze mois. Le premier avocat conseil du SFP participe à chaque étape du programme depuis le tri des candidats jusqu'à la réhabilitation, et va au tribunal chaque jour. Il y a, à tout moment, entre 60 et 80 participants inscrits au programme. Environ 75 % des participants, qui sont généralement des contrevenants chroniques, n'ont pas été accusés d'autres infractions. En juin 2000, vingt-deux participants avaient réussi le programme. Le nombre de diplômés devrait augmenter sensiblement cette année, étant donné que le traitement des participants qui ont commencé dès le début du programme est réussi.

Les procureurs du SFP participent également aux programmes communautaires de détermination de la peine. Par exemple, les procureurs du Nunavut comparaissent devant des groupes d'aînés des collectivités autochtones siégeant avec les juges qui imposent les peines et font part aux accusés des résultats avant le prononcé de la sentence. Dans d'autres collectivités, les procureur

du SFP participent à des cercles de détermination de la peine qui offrent des solutions de rechange à l'incarcération aux contrevenants autochtones qui acceptent leur responsabilité et reconnaissent les dommages causés par leurs actes. En tenant compte des valeurs et des croyances traditionnelles de la collectivité autochtone du Canada, les cercles de détermination de la peine favorisent la réadaptation et le processus de guérison à la fois pour le contrevenant et pour la collectivité.

**Armes à feu**

La nouvelle *Loi sur les armes à feu* et son règlement d'application sont entrés en vigueur le 1er décembre 1998. Selon cette loi, les propriétaires d'armes sont tenus d'obtenir un permis d'ici à 2001, d'enregistrer celles-ci d'ici à l'an 2003 et d'entreposer, de transporter et d'utiliser leurs armes à feu d'une manière sécuritaire. Avant d'obtenir un permis d'acquisition, toute personne doit subir un test de maniement des armes à feu. La loi donne à tous les policiers un accès en ligne à l'information relative aux armes à feu, elle impose de rigoureuses vérifications des antécédents, et elle prévoit que, lorsqu'une personne demande un permis d'acquisition d'armes à feu ou renouvelle un tel permis, son conjoint doit en être informé. Des initiatives, telle que l'Aide en matière de permis pour armes à feu qui se déroule en été et en automne 2000, à laquelle participe du personnel dans des endroits fixes ou mobiles pour aider les propriétaires à remplir leurs formules de demande de permis et démontrer la participation de la collectivité à l'administration de la loi.

**Conduite avec facultés affaiblies**

Le projet de loi C-18, loi qui vise à rendre plus sévères les dispositions du *Code criminel* visant la conduite avec facultés affaiblies, a reçu la sanction royale le 30 juin 2000 et devrait entrer en vigueur à la fin de l'été 2000. Les modifications apportées au *Code criminel* feront passer la peine maximale actuelle de 14 ans à l'emprisonnement à vie pour conduite avec facultés affaiblies causant la mort. Les policiers pourront demander un mandat pour obtenir un échantillon sanguin d'un conducteur inconscient et qui, à leur avis, a causé une collision entraînant des blessures ou la mort, et dont les facultés sont affaiblies par la drogue. Cette loi fait suite à l'entrée en vigueur, le 1er juillet 1999, du projet de loi C-82 , qui augmentait les peines pour l'alcool au volant et donnait aux policiers et aux juges de nouveaux outils pour empêcher de conduire les conducteurs avec facultés affaiblies.

**Protection des renseignements personnels**

Le ministère de la Justice a travaillé en étroite collaboration avec Industrie Canada dans la formulation de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques*, projet de loi qui a reçu la sanction royale le 13 avril 2000. C'est la première fois que le gouvernement fédéral impose au secteur commercial de régime fédéral des normes concernant le traitement des renseignements personnels des consommateurs. Les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels sont fondées sur le *Code type sur la protection des renseignements personnels*,de la CSA International mis au point et reconnu tant

par les entreprises que par les consommateurs comme étant une norme visant la protection de la vie privée. Une décret en conseil a été signé le 14 avril qui stipule que les dispositions de la loi visant la protection des renseignements personnel prendront effet le 1er janvier 2001.

**Détermination de la peine**

Dans le Discours du Trône de 1999, le gouvernement a mentionné la valeur de la justice réparatrice pour aider les victimes à surmonter le traumatisme causé par le crime et pour donner aux contrevenants non violents la possibilité d'aider à réparer les dommages que leurs actes ont causés. Cette référence témoigne du recours de plus en plus répandu à des approches axées sur la réparation pour traiter les actes criminels. Le ministère de la Justice entend s'assurer que les principes de réparation soient intégrés dans les politiques. L'élaboration de programmes et de politiques à cet égard touchant la justice pour les Autochtones, la réforme de la justice pénale pour les adolescents et les victimes a joué un rôle prépondérant et continue de le faire.

## LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ INTERNATIONALE

**Blanchiment d'argent**

La *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* a reçu la sanction royale le 29 juin 2000. Élaborée en consultation avec les ministères des Finances et du Solliciteur général, la Loi est un élément important de la lutte que mène le gouvernement contre le blanchiment d'argent et le crime organisé. Elle stipule que certaines personnes et entités doivent signaler au ministère du Revenu national toute transaction suspecte ainsi que l'importation ou l'exportation d'instruments monétaires dépassant tout montant prévu. La Loi établit également le Centre des transactions financières et d'analyse des rapports. Le Centre fonctionnera sans lien de dépendance envers les organismes d'exécution de la loi, et sera chargé de la collecte, de l'analyse, de l'évaluation et de la divulgation de renseignements afin de contribuer à la détection, à la prévention et à la dissuasion du blanchiment d'argent. Il permettra également de mieux sensibiliser le public aux questions liées au blanchiment d'argent et de les lui faire mieux comprendre.

**Trafic d'armes à feu**

À l'échelle internationale, le Canada continue de participer à l'élaboration d'ententes internationales visant le contrôle du mouvement des armes à feu entre les divers pays. Ces travaux se font dans divers forums comme l'OEA, l'Union européenne, les organisations du G8. Le travail le plus avancé est lié à l'Accord de l'OEA qui propose un train de règlements types régissant le mouvement des armes au sein des pays de l'OEA. Le Canada envisage de ratifier cet accord.

Au Canada, la nouvelle loi prévoit des moyens plus efficaces de cerner le trafic illicite d'armes à feu en mettant à la disposition de la collectivité d'exécution de la loi toutes les données pertinentes. Cette information facilite la compréhension des trajets et des tendances du trafic et

relie les armes illégales aux actes commis et aux criminels. L'importance de ces renseignements a été démontrée en mai 2000 lorsqu'on a annoncé la saisie de 23 000 fusils, récepteurs et mitraillettes par des organismes d'exécution de la loi canadiens et américaines (police et douanes). Cette enquête d'une annee a été lancée à la suite de renseignements fournis par un employé sur ses gardes à l'endroit du traitement des armes.

Au cours de l'année écoulée, le ministère de la Justice a continué d'oeuvrer en étroite collaboration avec les organismes d'exécution de la loi pour mieux sensibiliser la collectivité et obtenir davantage de collaboration de sa part pour enquêter sur les armes à feu illicites et définir les enjeux qui nécessitent l'attention nationale afin de renforcer la capacité de ces organismes à combattre la contrebande, le trafic et l'utilisation à des fins criminelles d'armes à feu.

**Crime organisé transnational et financement du terrorisme**

La lutte contre le crime organisé et la restriction du financement du terrorisme ont été les sujets principaux de la réunion des ministres de la Justice et de l'Intérieur du G-8 le 15 décembre 1998. Grâce à l'élaboration de la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée, qui devrait être achevée en l'an 2000, le ministère de la Justice collabore avec d'autres pays pour lutter contre la criminalité transnationale, suite à une harmonisation des activités d'application de la loi et à un accroissement de l'entraide juridique, au stade de l'enquête et au stade des poursuites.

Le Ministère a franchi d'importantes étapes dans sa lutte contre la criminalité internationale, notamment par la mise en œuvre d'une nouvelle loi sur l'extradition et de lois destinées à lutter contre la corruption d'agents publics étrangers.

Le Canada a signé la *Convention internationale sur la suppression du financement du terrorisme*, sous l'égide des Nations Unies. Le Ministère, en consultation avec d'autres ministères fédéraux, mettra au point une loi qui doit prendre effet avant que le Canada puisse ratifier la Convention.

**Crimes de guerre**

Le Canada a fait preuve d'un leadership ferme dans la lutte des crimes contre l'humanité et les crimes de guerre et continue de collaborer étroitement avec la GRC, les Affaires étrangères et Citoyenneté et Immigration pour que toutes les possibilités soient saisies afin d'amener devant les tribunaux toute personne soupçonnée d'avoir commis un génocide, des crimes contre l'humanité et d'autres actes répréhensibles en période de conflits, passés et présents. Le troisième rapport annuel mixte de Justice/Citoyenneté et Immigration, décrivant le progrès des initiatives du Canada en matière de crimes de guerre, a été publié le 27 juin 2000.

Sous l'égide du ministère de la Justice, le nouveau groupe de travail interministériel sur les crimes de guerre s'efforce de remplir les obligations internationales du Canada dans ce domaine. La nouvelle législation à cet égard réaffirme l'engagement pris par le gouvernement du Canada selon

lequel le Canada ne servira pas de refuge aux criminels de guerre, et comprend notamment une nouvelle *Loi sur l'extradition* et la *Loi sur les crimes contre l'humanité et sur les crimes de guerre*. Cette dernière, qui remplace les dispositions actuelles du *Code criminel* sur les crimes de guerre, renforce le fondement législatif des poursuites pénales engagées contre les présumés criminels de guerre au Canada.

Les mesures prises pour aider à respecter l'engagement du gouvernement du Canada à poursuivre ses efforts pour amener devant les tribunaux les personnes ayant participé à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité comprennent notamment l'évaluation approfondie du programme des crimes de guerre.

## COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le Ministère de la Justice joue un rôle de premier plan dans le monde du droit au Canada en cela qu'il soutient les pays qui cherchent à réformer leur système de justice. Pour moderniser un système de justice, il faut améliorer la législation existante et renforcer les institutions reliées au domaine du droit. Le Groupe de coopération internationale du Ministère puise dans sa vaste expérience et a recours à des personnes ressources dans la grande collectivité du droit pour contribuer aux travaux de réforme dans les deux secteurs et pour veiller au bon déroulement des activités du Ministère en matière d'aide extérieure.

Le Ministère s'affaire présentement à la réalisation des projets suivants :

**Afrique du Sud**
Le ministère met en œuvre un programme de formation en vue d'améliorer les compétences et connaissances de la magistrature et du corps judiciaire de l'Afrique du Sud, de sensibiliser les tribunaux aux droits de la personne et d'améliorer l'administration et la gestion des tribunaux. Le programme prévoit l'affectation à temps complet d'un avocat canadien, ainsi que des affectations à court et à long terme d'experts canadiens. D'une durée de cinq ans, le programme comprend des ateliers, des conférences, des visites, des exposés, des séminaires et l'apport de matériel technique canadien.

**Ukraine**
*Anti-corruption*
En reconnaissance du fait que l'art de gouverner nécessite la promotion de ressources collectives de gestion responsable, le ministère de la Justice du Canada et le ministère de la Justice de l'Ukraine ont lancé un projet commun portant sur l'intégrité dans le secteur public.

Le Canada compte sur une éventail complexe de mesures pour prévenir, détecter et punir tout comportement illicite dans les institutions d'État. Ce système est le produit d'une longue évolution due au renforcement progressif des normes qui régissent la conduite des agents publics. Le projet traitera plus particulièrement des aspects techniques de l'intégrité en transférant aux

autorités ukrainiennes le vaste savoir et la grande expérience du Canada. Le projet porte sur quatre ans et a commencé le 1er avril 1999.

**Afrique francophone**

*Centres d'aide et de consultation juridiques pour les femmes en Afrique francophone*

Le projet vise principalement à mettre sur pied un réseau international d'aide juridique et des centres de consultation chargés de promouvoir les droits des femmes et d'améliorer leur situation juridique. Le Réseau regroupe maintenant 23 associations de femmes juristes réparties dans 15 pays de l'Afrique francophone. Le projet a également pour objectif de mettre sur pied des centres d'aide et de consultation juridiques au Cameroun (Douala et Yaoudé) et au Bénin (Cotonou). Les activités des centres s'articulent autour des pôles suivants : la prestation de renseignements et de conseils d'ordre juridique aux femmes, la création d'un lieu de rencontre pour les femmes actives dans la promotion du droit, la mise sur pied de centres de documentation, la mise en valeur de techniques de formation et la vulgarisation de l'information auprès du grand public.

*Organisation pour l'harmonisation du droit commercial en Afrique*

Le ministère de la Justice fournit de l'aide juridique à l'Organisation pour l'harmonisation du droit commercial en Afrique, organisation régionale qui cherche à réduire les obstacles au commerce et à faciliter les investissements à l'intérieur des seize États Membres grâce à l'harmonisation du droit commercial. Sous le parrainage du ministère des Affaires étrangères et du commerce international, dans le cadre du programme de coopération juridique et judiciaire de la Francophonie, le projet permet de fournir au Secrétariat permanent les compétences voulues pour la rédaction de lois uniformes, de mettre sur pied des bibliothèques de droit spécialisé pour la Cour de justice et d'arbitrage ainsi que l'École internationale d'études avancées pour les juges, de même que d'organiser la tenue de séminaires dans le domaine du droit international commercial pour aider les attachés commerciaux se trouvant dans la zone desservie par l'Organisation.

## PARTENARIATS INTERNATIONAUX

L'Organisation internationale de la Francophonie regroupe 52 États et gouvernements ayant le français en partage. Le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international est chargé d'assurer la liaison avec l'Organisation. Cependant, de nombreux autres ministères, dont celui de la Justice, y participent aussi dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Le Bureau de la Francophonie du Ministère est chargé de coordonner tous les dossiers relatifs aux institutions de la Francophonie et joue à cet effet, vis-à-vis de la Division des affaires de la Francophonie du ministère des Affaires étrangères, le rôle de « correspondant sectoriel » pour présenter les priorités du ministère de la Justice durant les phases de préparation et de suivi des sommets de la Francophonie, des réunions des comités de programmes de l'Agence de la Francophonie et d'autres conférences. En octobre 1999, une délégation ministérielle a représenté le Canada à la deuxième réunion du Bureau du Caire sur le suivi, qui a le mandat d'évaluer et d'indiquer les progrès réalisés dans le domaine de la justice et des droits de la personne dans les

pays de la Francophonie. Le ministère de la Justice participe actuellement à deux projets de coopération coordonnés par le Groupe de la coopération internationale.

**Les Nations Unies**

Le Canada est un chef de file dans l'édification d'un solide système international des droits de la personne. Notre crédibilité consiste à prêcher par l'exemple – nous ne demandons pas à d'autres pays d'observer des normes que nous n'observons pas nous-mêmes. Il est également dans l'intérêt du Canada de travailler à l'instauration d'un système international fondé sur des règles. C'est pourquoi le Canada a ratifié tous les grands traités internationaux en matière de droits de la personne, par exemple le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDECC) et le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (PIDCP). Ce dernier a été un guide important au cours du développement et de l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Aux termes de ces pactes, les parties sont tenues de rendre compte à deux organes composés d'experts indépendants, soit le Comité des droits économiques, sociaux et culturels et le Comité des droits de l'homme, à l'égard des mesures prises en application des pactes.

**Prévention de la torture**

Le Ministère a pris part, en octobre 1999, à un groupe de travail présidé par la Commission des droits de la personne, sous l'égide des Nations Unies, dans le but de mettre au point un *Protocole d'entente facultatif* assortissant la *Convention contre la torture et autres traitements ou châtiments cruels, inhumains ou dégradants*. Un sous-comité sera alors créé, dont le mandat l'enjoindra de se rendre dans les pays où des personnes sont privées de leur liberté. En octobre 1999, le Canada a déposé son troisième rapport sur la mise en oeuve de la *Convention contre la torture et autres traitements ou châtiments cruels, inhumains ou dégradants*. Le Canada présentera son rapport au Comité contre la torture en novembre 2000.

**Commission de l'ONU pour la prévention du crime et la justice pénale**

Le Canada, sous l'égide du ministère de la Justice, joue un rôle actif au sein de la Commission dans des dossiers tels que la criminalité transnationale organisée, les armes à feu, l'élimination des actes de violence contre les femmes, la prévention du crime et l'application des règles et normes de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale. Avec l'aide du Centre pour la prévention de la criminalité internationale, la Commission a organisé la Dixième conférence sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui s'est tenu en avril 2000 à Vienne.

**Tribunal pénal international (TPI)**

Le Canada a signé l'an dernier le *Statut du Tribunal pénal international* lequel aura juridiction en matière de génocides, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. En collaboration avec d'autres ministères, les représentants du ministère de la Justice ont participé à la rédaction du Statut et continuent de participer à l'élaboration des Règles du Tribunal. Durant les négociations, le Canada est parvenu à faire en sorte que soient reconnus comme crimes de guerre, dans le Statut, la violence contre les femmes et l'enrôlement d'enfants âgés de moins de 15 ans. Le Tribunal sera doté d'un procureur indépendant qui pourra engager des procédures. Le Ministère

a examiné les lois canadiennes et fait tous les amendements nécessaires pour que le Canada remplisse ses obligations aux termes du Statut du TPI et puisse ainsi ratifier le Statut dès que possible. Le Statut du TPI entrera en vigueur dès que 60 États l'auront ratifié.

**Conférence des ministres de la Justice et de l'Intérieur du G8**

Les ministres de la Justice et de l'Intérieur du G-8 se sont rencontrés l'an dernier afin de discuter des moyens à prendre pour combattre la criminalité transnationale organisée et le financement du terrorisme. La rencontre faisait suite à un engagement de travailler au renforcement des moyens d'enquête sur les crimes informatiques et de poursuite des auteurs de tels crimes, et au renforcement des régimes d'extradition et d'entraide judiciaire afin qu'aucun criminel ne puisse trouver refuge nulle part dans le monde.

Au cours des douze derniers mois, le Ministère a travaillé avec les partenaires du G-8 à un certain nombre de projets de lutte contre la criminalité transfrontalière. Le Canada fait partie d'un réseau international de police qui est en mesure de répondre à toute heure du jour aux demandes d'aide pour des enquêtes sur les crimes par Internet. On est à mettre au point un cadre juridique permettant d'extraire rapidement les preuves électroniques dans les affaires qui transcendent les frontières internationales. Les administrations collaborent à la rédaction d'un accord sur le partage des produits de la criminalité confisqués provenant du blanchiment de l'argent et des actifs d'origine criminelle et sur des stratégies de lutte contre le passage de migrants illégaux.

Au cours de cette rencontre, les ministres ont également convenu de soutenir la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*, notamment par le développement d'un nouvel instrument juridique mondial propre à éliminer le trafic illicite d'armes à feu. Le Ministère joue un rôle de premier plan dans la préparation de la participation à une importante Conférence internationale sur la lutte contre la corruption et sur la préservation de l'intégrité parmi les personnes impliquées dans le domaine de la justice et de la protection des renseignements, conférence qui sera organisée par les États-Unis.

- 30 -

Direction des communications et des services exécutifs
Août 2000